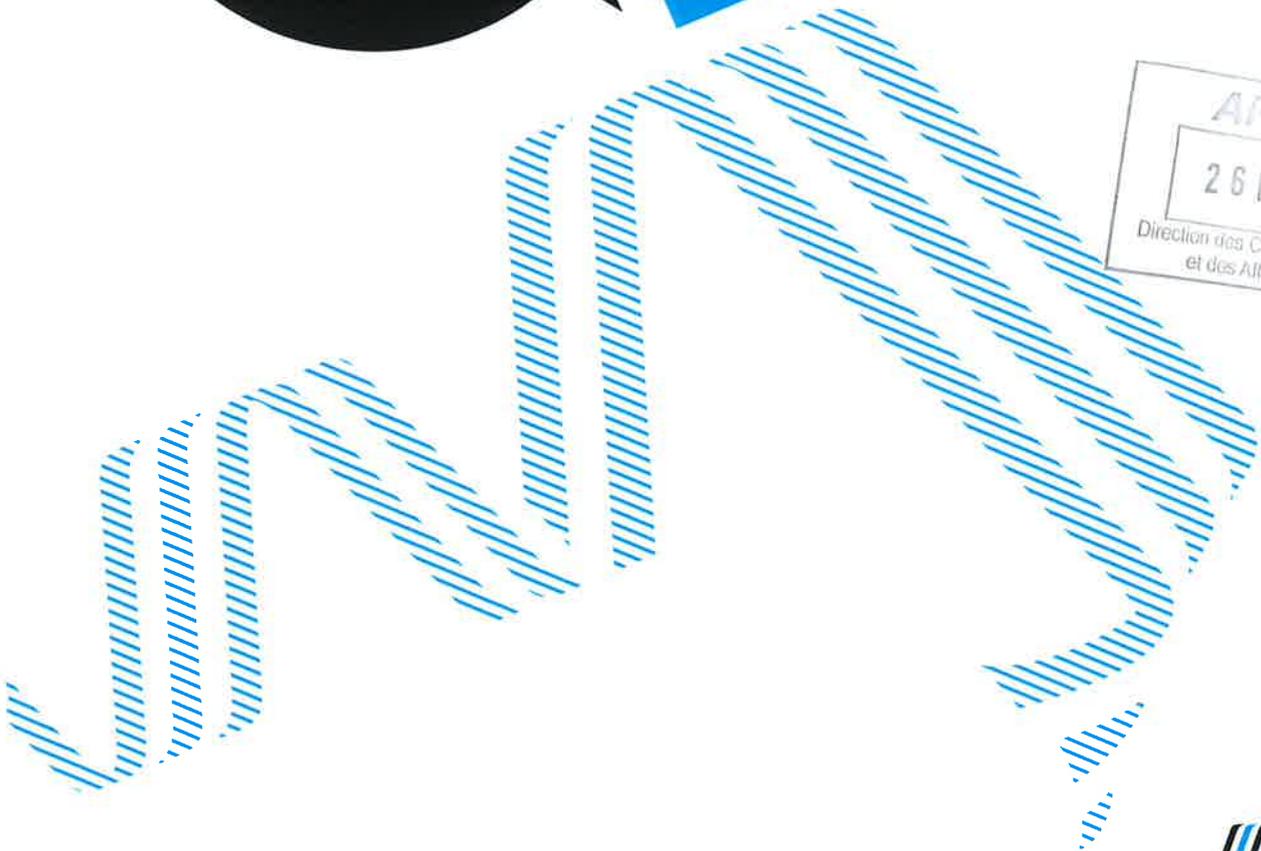


2014  
**BUDGET**  
PRIMITIF

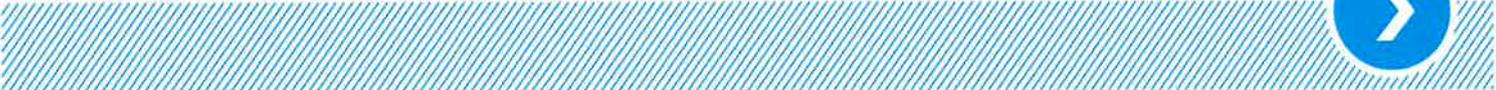
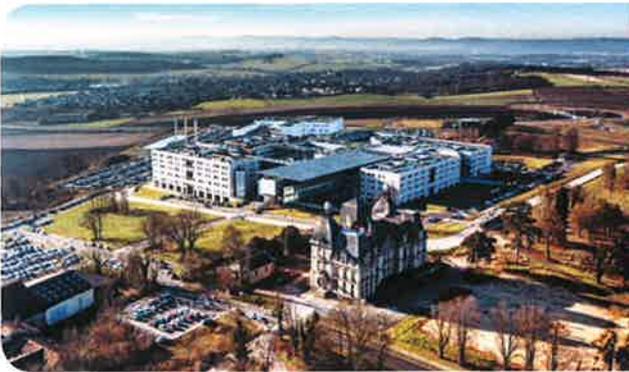
**METZ**  
**MÉTROPOLE**  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

ARRÊTÉ  
26 FEV. 2014  
Direction des Collectivités Territoriales  
et des Affaires Juridiques



**RAPPORT BUDGÉTAIRE**  
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 24 FÉVRIER 2014

**Metz Métropole**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



# BUDGET PRIMITIF 2014

## SOMMAIRE

<b>PARTIE I.....</b>	<b>4</b>
<b>PARTIE II .....</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>LE BUDGET PRINCIPAL .....</b>	<b>7</b>
<b>PARTIE I LES RECETTES.....</b>	<b>9</b>
<b>A LES RECETTES FISCALES</b>	<b>10</b>
1. Fiscalité des entreprises et Dotation Globale de Neutralisation	11
2. La fiscalité des ménages en 2014	14
3. La TEOM : 2014, dernière année de lissage	16
<b>B LES CONCOURS FINANCIERS ET PARTICIPATIONS DE L'ETAT (hors Dotation Globale de Neutralisation)</b>	<b>17</b>
1. La Dotation Globale de Fonctionnement	18
2. Les compensations fiscales	18
3. Le FCTVA et les autres participations de l'Etat	18
<b>C LES PARTICIPATIONS DES AUTRES PARTENAIRES ET RECETTES DIVERSES</b>	<b>19</b>
<b>D L'EMPRUNT</b>	<b>20</b>
<b>PARTIE II LES DEPENSES .....</b>	<b>21</b>
<b>A LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES</b>	<b>22</b>
1. Développer l'attractivité du territoire	25
2. Renforcer la compétitivité du territoire, la création d'emplois et de richesses	36
3. Accroître la qualité de vie dans l'agglomération	48
a. Les transports urbains .....	48
b. La collecte et l'élimination des déchets .....	49
c. La fourrière animale.....	53
d. La collecte des eaux pluviales.....	53
e. L'équilibre social de l'habitat et la politique de la Ville.....	54
f. Le développement durable .....	56
g. L'urbanisme et la gestion du droit des sols .....	56
h. Le complexe sportif de Jury et manifestations sportives .....	57
i. Le Service d'Incendie et de Secours .....	57
j. La voirie d'intérêt communautaire .....	58
<b>B LES REVERSEMENTS AUX COMMUNES MEMBRES</b>	<b>58</b>
<b>C LE PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE LA REGIE HAGANIS</b>	<b>59</b>

D	LE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION COMMUNAUTAIRE	59
1.	L'administration générale de la collectivité	60
▪	Les charges de personnel .....	60
▪	Les charges à caractère général.....	60
2.	L'assemblée communautaire	62
3.	L'information et la communication	62
<b>PARTIE III</b>	<b>LES BUDGETS ANNEXES.....</b>	<b>66</b>
<b>PARTIE IV</b>	<b>BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS COLLECTIFS .....</b>	<b>66</b>
A	EXPLOITATION	68
1.	Les recettes	69
2.	Les dépenses	69
B	INVESTISSEMENT	70
1.	Les dépenses	72
2.	Les recettes	73
<b>PARTIE V</b>	<b>BUDGET ANNEXE DES DECHETERIES .....</b>	<b>74</b>
A	EXPLOITATION	74
B	INVESTISSEMENT	75
<b>PARTIE VI</b>	<b>BUDGET ANNEXE« ARCHEOLOGIE PREVENTIVE ».....</b>	<b>76</b>
A	FONCTIONNEMENT	77
1.	Les dépenses	77
2.	Les recettes	78
B	INVESTISSEMENT	78
1.	Les dépenses	79
2.	Les recettes	79
<b>PARTIE VII</b>	<b>BUDGET ANNEXE « ZONES EN REGIE ».....</b>	<b>80</b>
A	FONCTIONNEMENT	80
B	INVESTISSEMENT	82
1.	Dépenses	83
2.	Recettes	83
<b>PARTIE VIII</b>	<b>BUDGET ANNEXE « DECHETS VAL SAINT PIERRE ».....</b>	<b>84</b>
A	EXPLOITATION	84
B	INVESTISSEMENT	85
<b>PARTIE IX</b>	<b>MOTIONS .....</b>	<b>86</b>

## INTRODUCTION

Premier budget de la nouvelle Metz Métropole, issue de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2014 DE LA Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et de la Communauté de Communes du Val Saint Pierre, le Budget Primitif 2014 s'inscrit comme un budget de transition.

- ✓ parce qu'il reprend provisoirement l'ensemble des droits et obligations et des compétences des deux entités dans l'attente du renouvellement du Conseil de Communauté à l'occasion des élections municipales et communautaires de 2014,
- ✓ parce qu'il est le dernier budget de mise en œuvre du Programme Pluriannuel d'Investissement 2011-2014 : avec un taux de réalisation du PPI 2011-2014 supérieur à 76 % à la fin 2013 et l'achèvement de projets majeurs tels que METTIS ou la construction de l'Institut Lafayette, l'année 2014 s'inscrit comme une année charnière entre l'achèvement de l'actuel PPI et la définition des engagements futurs dans le cadre du nouveau Projet de Territoire,
- ✓ parce qu'en ce début d'année 2014, comme de nombreuses autres collectivités, Metz Métropole doit s'interroger sur les modalités de financement de ses compétences et de ses futurs projets d'investissements dans un contexte de réduction de la ressource financière résultant notamment de la baisse des dotations d'Etat, de la hausse de la TVA ou de la réduction des cofinancements. De même, le contexte économique et social se traduit aujourd'hui par des recettes fiscales moins dynamiques et une indispensable maîtrise du niveau de pression fiscale, même si ce dernier s'avère modéré sur le territoire de Metz Métropole au regard d'autres agglomérations françaises. Aussi, au prix de nombreux efforts budgétaires et malgré l'inscription d'une indispensable avance du budget principal au budget annexe transports, le budget primitif 2014 se traduit par une stabilité des taux des taxes d'habitation et foncières et du versement transport.

Demain, la nouvelle assemblée qui sera issue des scrutins municipaux des 23 et 30 mars prochains, devra engager de nombreux chantiers si elle souhaite pouvoir continuer à investir dans le cadre du nouveau Projet de Territoire adopté par le Conseil de Communauté le 9 septembre 2013 :

- ✓ Elle devra, en s'appuyant sur son Projet de Territoire, définir ses compétences, leur périmètre et l'intérêt communautaire, de même qu'elle devra, dans le cadre d'un nouveau PPI, arrêter et prioriser ses nouveaux projets,
- ✓ Elle devra, en collaboration avec ses communes membres, remettre à plat l'ensemble des éléments financiers et fiscaux afin d'élaborer conjointement un pacte financier et fiscal qui aura pour but de définir ensemble les modalités de financement des compétences et des projets communautaires et d'arrêter les modalités de financement futures de la nouvelle agglomération,

- ✓ La mutualisation, enfin, sera un chantier à mener en parallèle pour permettre à chacune des collectivités, commune ou communauté d'agglomération, de disposer des moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet commun et partagé sur l'ensemble du territoire de Metz Métropole.

Néanmoins, afin de poursuivre les actions et les projets engagés, dès ce début de l'année 2014, il est proposé à l'assemblée d'adopter le Budget Primitif 2014.

Celui-ci est composé du budget principal et de cinq budgets annexes : le budget annexe « Transports », le budget annexe « Déchèteries », le budget annexe « Archéologie Préventive », le budget annexe « Zones en régie » et le budget annexe « Déchets Val Saint-Pierre ». Ils s'élèvent tous budgets confondus à 341 M€ en mouvements réels, en baisse de 3,3 % par rapport aux budgets consolidés des deux anciens EPCI. Cette baisse est la résultante à la fois d'une baisse des budgets d'investissement de 43,8 % et d'une évolution très maîtrisée des dépenses de fonctionnement.

Ces budgets sont soumis au vote de l'Assemblée Communautaire sur la base des documents budgétaires joints au présent rapport de présentation.

## **LE BUDGET PRINCIPAL**

Le Budget Primitif 2014 s'équilibre en dépenses et en recettes à 238 967 132 € contre 285 829 005 € pour les budgets primitifs 2013 consolidés regroupés de la communauté d'agglomération de Metz Métropole et de la communauté de communes du Val Saint-Pierre (mouvements d'ordre compris).

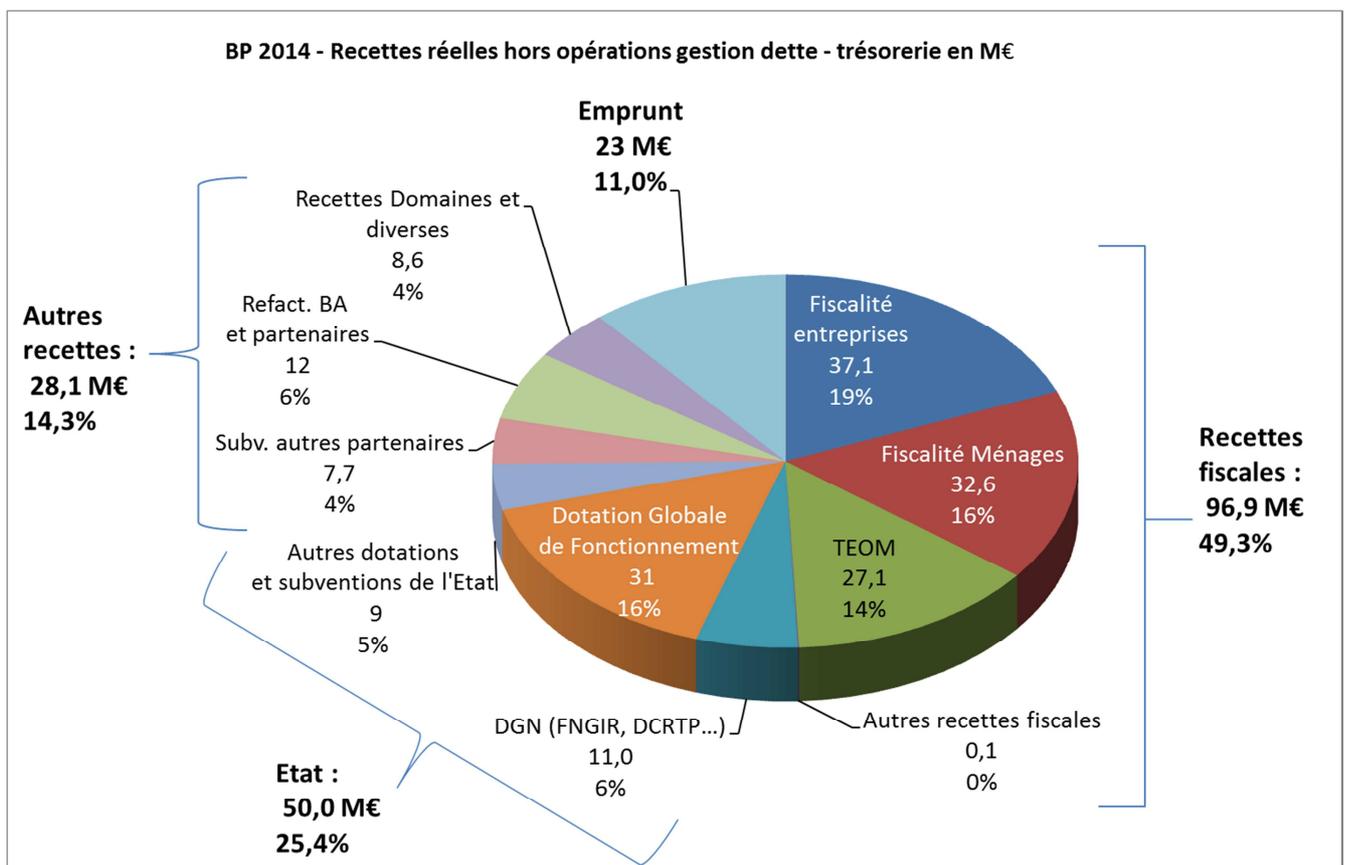
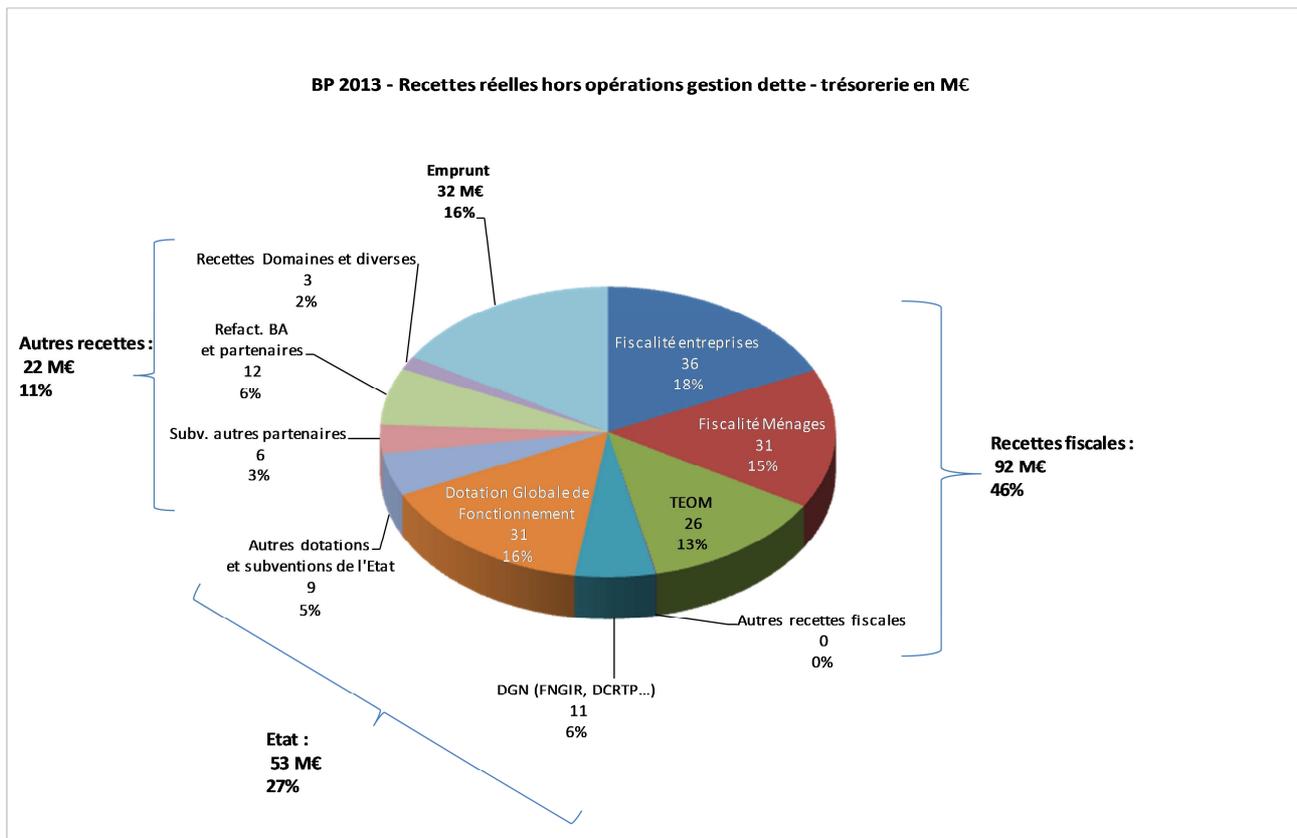
Les mouvements réels s'élèvent pour 2014 en dépenses à 211 487 332 € dont 150 811 409 € pour la section de fonctionnement et 60 675 923 € pour la section d'investissement. Hors inscription de crédits relatifs à la gestion de dette et de trésorerie, qui s'élèvent à 14 975 000 € et correspondent à des écritures comptables équilibrées en dépenses et recettes, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 45 700 923 €.

**En conséquence, sur ces bases, le Budget Primitif 2014 s'élève à 196 512 332 € en mouvements réels hors opération de gestion de dette et de trésorerie, en diminution de 2,6 % par rapport aux budgets de l'ancienne communauté d'agglomération de Metz Métropole et de la communauté de communes du Val Saint-Pierre, dont +1,4 % pour la section de fonctionnement et – 13,8% pour la section d'investissement.**

**BUDGET PRINCIPAL**  
**EQUILIBRE GENERAL DU BP 2014 EN K€**

<b>DEPENSES</b>					
	BP 2013 MM	BP 2013 VSP	BP 2013 "nouvelle MM"	BP 2014 "nouvelle MM"	variation BP14 / BP13
<b>I. Fonctionnement</b>					
Dépenses réelles	147 087	1 649	148 736	150 811	1,4%
Mouvements d'ordre	10 144	466	10 610	10 858	2,3%
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>157 231</b>	<b>2 115</b>	<b>159 346</b>	<b>161 669</b>	<b>1,5%</b>
<b>II. Investissement</b>					
Dépenses réelles hors art 16449	52 387	653	53 040	45 701	-13,8%
art 16449 : gestion de dette - trésorerie	35 800	0	35 800	14 975	-58,2%
Mouvements d'ordre	37 400	0	37 400	16 622	-55,6%
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>125 587</b>	<b>653</b>	<b>126 240</b>	<b>77 298</b>	<b>-38,8%</b>
solde d'exécution reporté		243	243		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT avec reprise</b>	<b>125 587</b>	<b>895</b>	<b>126 483</b>	<b>77 298</b>	<b>-38,9%</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES hors 16449</b>	<b>199 474</b>	<b>2 302</b>	<b>201 776</b>	<b>196 512</b>	<b>-2,6%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>282 818</b>	<b>3 011</b>	<b>285 829</b>	<b>238 967</b>	<b>-16,4%</b>
<b>RECETTES</b>					
	BP 2013 MM	BP 2013 VSP	BP 2013 "nouvelle MM"	BP 2014 "nouvelle MM"	variation BP14 / BP13
<b>I. Fonctionnement</b>					
Recettes réelles	155 631	1 349	156 981	160 023	1,9%
Mouvements d'ordre	1 600		1 600	1 647	2,9%
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>157 231</b>	<b>1 349</b>	<b>158 581</b>	<b>161 669</b>	<b>1,9%</b>
solde d'exécution reporté		766	766		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT avec reprise</b>	<b>157 231</b>	<b>2 115</b>	<b>159 346</b>	<b>161 669</b>	<b>1,5%</b>
<b>II. Investissement</b>					
Recettes réelles hors art 16449	43 843	429	44 272	36 490	-17,6%
art 16449 : gestion de dette - trésorerie	35 800	0	35 800	14 975	-58,2%
Mouvements d'ordre	45 944	466	46 410	25 833	-44,3%
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>125 587</b>	<b>896</b>	<b>126 483</b>	<b>77 298</b>	<b>-38,9%</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES hors 16449</b>	<b>199 474</b>	<b>1 779</b>	<b>201 253</b>	<b>196 512</b>	<b>-2,4%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>282 818</b>	<b>3 011</b>	<b>285 829</b>	<b>238 967</b>	<b>-16,4%</b>

## PARTIE I LES RECETTES



Les recettes réelles du BP 2014 s'élèvent à 196 512 332 € hors inscriptions comptables pour la gestion de dette et de trésorerie. Elles se répartissent à hauteur de 160 022 609 € en fonctionnement et de 36 489 723 € en investissement, ce qui représente une évolution par rapport aux Budgets Primitifs 2013 réunis des deux EPCI de +1,9 % pour la section de fonctionnement et de -17,6% en investissement.

## **A LES RECETTES FISCALES**

Les recettes fiscales attendues par Metz Métropole en 2014 s'élèvent à 107,5 M€, en progression de 3,2% par rapport aux budgets primitifs 2013 consolidés (Metz Métropole + Val Saint Pierre) laquelle resterait conforme à celle des exercices précédents :

(en K€)	BP 2013 consolidé	BP 2014	évo BP13/14
Fiscalité entreprises	36 107	37 110	2,8%
Fiscalité Ménages	31 277	32 615	4,3%
TEOM	25 798	27 032	4,8%
Autres recettes fiscales	134	117	-12,7%
sous-total : recettes fiscales	93 316	96 874	3,8%
FNGIR	6 779	6 860	1,2%
DCRTP	4 137	3 815	-7,8%
sous-total DGN : Neutralisation suppression TP	10 916	10 675	-2,2%
<b>Recettes fiscales et assimilées</b>	<b>104 232</b>	<b>107 549</b>	<b>3,9%</b>

Cette progression correspond majoritairement à l'augmentation des bases d'imposition.

Il est à noter toutefois un réajustement à la baisse des dotations de compensation issues de la suppression de la taxe professionnelle, lié notamment à l'intégration des derniers rôles supplémentaires de fiscalité directe locale sur les produits constatés sur la période de référence (exercice 2010).

## 1. Fiscalité des entreprises et Dotation Globale de Neutralisation

D'après les premiers éléments transmis par les services fiscaux, Metz Métropole devrait se voir attribuer, pour 2014, les produits suivants :

(en K€)	BP 2014	dont VSP
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	18 724	160
Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	13 528	128
Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux (IFER)	1 848	148
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	3 010	10
sous-total : Fiscalité Entreprises	37 110	446
FNGIR	6 860	-340
DCRTP	3 815	0
sous-total DGN : Neutralisation suppression TP	10 675	-340

Hormis la CFE, l'évolution de ces recettes reste toujours difficile à apprécier car il existe encore peu d'indicateurs concernant leur dynamisme.

### a. La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

L'une des dispositions fiscales marquantes de la Loi de Finances 2014 concerne la refonte des tranches d'imposition pour les cotisants relevant de la base minimum de CFE. L'objectif principal de cette disposition est de rétablir une réelle progressivité dans cet impôt économique devenu « forfaitaire » pour une grande partie des établissements. Outre le doublement du nombre de tranches d'imposition (passant de 3 à 6), cette mesure s'accompagne de la mise en œuvre de « plafonds » pour les très petits établissements, dont la contrepartie pour les collectivités est inévitablement une baisse de ressources. Afin d'assurer à la fois le retour à une meilleure progressivité de l'impôt pour les entreprises situées sur son territoire, et le maintien de ses propres ressources (la perte ayant été estimée à 400K€), Metz Métropole a redéfini ses tranches d'imposition par délibération du 13 janvier 2014, soit avant le délai du 21 janvier 2014 imposé par la Loi.

Ainsi, à compter de l'exercice 2014, les tranches d'imposition pour la cotisation minimum de CFE ont donc été modifiées comme suit :

	Tranches de chiffre d'affaires (en euros)	Dispositif 2013 : bases minimum, valeur 2013		Nouveau dispositif adopté pour 2014	
		Ex -Metz Métropole	Ex- CCVSP	Limite prévue par la loi	nouvelles bases minimum de Metz Métropole
1	<= 10 000	1 119	1 887	500	500
2	De 10 001 à 32 600			1 000	1 000
3	De 32 601 à 100 000			2 100	1 200
4	De 100 001 à 250 000	3 053		3 500	3 000
5	De 250 001 à 500 000			5 000	4 000
6	> 500 000			6 500	5 000

Sous réserve de la notification des bases réelles d'imposition par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), cette mesure devrait donc permettre à Metz Métropole de maintenir ses recettes issues de la cotisation minimum.

La nouvelle loi de finances prévoit également, comme chaque année, une revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité directe locale. En 2014, cette revalorisation est moindre que les années passées et a été portée à 0,9%.

En conséquence, suite à la modification des règles relatives à la cotisation minimum et à la moindre revalorisation forfaitaire des bases, il est proposé, par mesure de prudence, de retenir, pour l'estimation du produit 2014, une progression globale des bases inférieure à celle des années précédentes, soit + 2%.

S'agissant de la fixation du taux, l'année 2014 est également marquée par des dispositions spécifiques issues de la fusion. L'article 1638-0 du Code Général des Impôts (CGI) prévoit en effet, pour la première année de la fusion, que la détermination d'un taux de cotisation foncière des entreprises ne peut excéder le taux moyen de la cotisation foncière des entreprises constaté l'année précédente dans les EPCI préexistants. Au vu des taux votés en 2013 (24,95% pour Metz Métropole et 16,92% pour le Val Saint Pierre), et de la prépondérance des bases de l'ex-Metz Métropole dans la nouvelle entité, ce taux de référence s'établirait à 24,85% pour l'année 2014.

Pour éviter les trop fortes variations de taux au moment de ces fusions. La loi impose le respect d'un dispositif de réduction d'écarts de taux pouvant s'étaler sur douze ans. Ainsi, pour ce qui relève de la fusion de Metz Métropole et du Val Saint Pierre, l'écart de 8 points de CFE conduirait, par application d'une règle de calcul fixée par le Code Général des Impôts, à un lissage minimum sur quatre années, avec possibilité pour la nouvelle entité de l'étendre à douze années.

En outre, afin de maintenir une imposition stable pour la plupart des entreprises présentes sur ce nouveau périmètre, il est également possible dans le cas présent d'ajuster de 0,1 point le taux de référence, par utilisation partielle de la réserve de taux capitalisée sur les 3 précédents exercices.

**En premier lieu, il est donc proposé d'établir le nouveau taux de CFE à 24,86% et, compte tenu de l'importance de l'écart de taux, de fixer la période de lissage sur la durée maximale autorisée, soit douze années.**

**En second lieu, considérant une évolution des bases de + 2% et l'application du nouveau taux de CFE de 24,86%, il est proposé d'inscrire au Budget Primitif de 2014 un produit de CFE de 18 724 K€.**

A titre informatif, il conviendra également, au cours de l'exercice 2014, d'harmoniser la politique d'exonérations en matière de CFE, sensiblement différente sur les territoires fusionnés de la nouvelle Metz Métropole.

#### **b. La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)**

Les premiers éléments transmis par la DGFIP indique que le produit de CVAE diminuerait d'environ 1%, pour s'établir à 13 528K€ en 2014.

A ce jour, l'évolution de cette nouvelle taxe reste compliquée, notamment du fait de la territorialisation de son reversement et des informations transmises par l'administration fiscale. Hormis le constat d'un contexte économique tendu, peu propice à une progression de la valeur ajoutée, et un rattrapage de CVAE en 2013 sur les années antérieures, il est difficile d'établir les raisons de cette baisse de produit. Est-ce qu'on ne peut pas évoquer malgré tout le fait qu'il y a pu avoir sur 2013 des rattrapages antérieurs et que la baisse ne reflète pas nécessairement une baisse de la VAE constatée sur le territoire ?

Il semble toutefois que l'impact sur Metz Métropole soit bien moindre que celui observé sur d'autres territoires. En effet, l'Association des Maires de France, dans une note du 21 novembre 2013, annonçait « *une chute (de CVAE) supérieure à 15% pour nombre de collectivités* »

**Il est donc proposé d'inscrire au BP 2014 un produit de CVAE de 13 528 K€, résultant de la somme des produits de CVAE des 2 EPCI préexistants.**

#### **c. L'Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseau (IFER)**

L'IFER est un impôt qui touche principalement les installations productrices d'énergie, grandes gagnantes de la réforme de la taxe professionnelle. Son calcul repose sur un tarif fixé par l'Etat, par kilowatt installé.

En l'absence d'éléments d'appréciation concernant le dynamisme de ces nouvelles bases d'imposition, les prévisions de recettes de l'IFER 2014 pour la nouvelle entité sont estimées au même niveau que celles perçues en 2013 par les 2 entités préexistantes, soit 1 848K€.

**Il est donc proposé d'inscrire au BP 2014 un produit d'IFER de 1 848K€.**

**d. La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)**

La Taxe sur les Surfaces Commerciales est due par les établissements de vente au détail, dont la surface commerciale est supérieure à 400 m<sup>2</sup> et qui réalisent un chiffre d'affaires d'au moins 460 000 €.

Les prévisions de recettes de la TASCOM 2014 sont estimées au même niveau que celles perçues en 2013 par les 2 structures préexistantes, soit 3 010K€.

**Il est donc proposé d'inscrire au BP 2014 un produit de TASCOM de 3 010K€.**

**e. La Dotation Globale de Neutralisation**

La Dotation Globale de Neutralisation, composée de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) aurait dû être figée dans son montant en 2012, au terme d'une « clause de revoyure » actée en loi de finances 2011. Compte tenu des nombreux redressements opérés par l'administration fiscale sur les bases d'imposition 2010 (*bases qui ont servi de référence au calcul de ces compensations*), une dernière « revoyure » a été opérée en 2013.

Pour Metz Métropole, cette révision a entraîné une baisse de dotation d'environ 100K€ en 2013, principalement axée sur la part DCRTP (compensation Etat).

Il est à noter également que l'ex-communauté de communes du Val Saint Pierre, « bénéficiaire de la réforme de la Taxe Professionnelle », contribuait au Fonds de Garantie à hauteur de 340K€. En 2014, cette contribution vient diminuer le FNGIR perçu par l'« ancienne » Metz Métropole.

A législation constante et conformément aux notifications de l'année 2013, la Dotation Globale de Neutralisation est attendue à hauteur de 10 520K€, soit 6 520 € de FNGIR et 4000 K€ de DCTRTP.

**Il est donc proposé d'inscrire au BP 2014 une recette de 6 520 K€ pour le FNGIR et 4 000 K€ pour la DCTRTP.**

**2. La fiscalité des ménages en 2014**

Les opérations de fusion obligent la nouvelle Communauté d'Agglomération de Metz Métropole à unifier dès 2014 les deux systèmes de fiscalité ménages mis en place par les structures préexistantes, et plus particulièrement les taux d'imposition.

Les taux en vigueur jusqu'au 31 décembre 2013 étaient les suivants :

<b>Taxes Ménages</b>	<b>Taux 2013 MM</b>	<b>Taux 2013 CCVSP</b>	<b>Ecart de taux</b>
TH	9,98%	9,92%	<b>0,6%</b>
TFPB	1,05%	3,96%	<b>270%</b>
TFPNB	7,10%	11,40%	<b>60%</b>

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, cette harmonisation doit être mise en œuvre par l'application de 2 méthodes de calcul, laissée au choix de la collectivité :

\* une première méthode basée sur les moyennes pondérées des taux intercommunaux et communaux.

\* une deuxième méthode de calcul, identique à celle utilisée pour la Cotisation Foncière des Entreprises, et fondée uniquement sur les moyennes pondérées des taux intercommunaux.

L'application de ces méthodes sur la fiscalité ménages de la nouvelle Metz Métropole conduirait aux taux de référence suivants, pour l'année 2014 :

<b>Taxes Ménages</b>	<b>Taux 2014 (méthode 1)</b>	<b>Taux 2014 (méthode 2)</b>
TH	6,96%	9,98%
TFPB	4,25%	1,09%
TFPNB	16,05%	7,41%

Par application de la 1<sup>ère</sup> méthode, les taux seraient « redistribués » entre les 3 taxes ménages, ce qui entraînerait de fortes variations de cotisations pour les redevables (en moyenne : -70€ pour une taxe d'habitation et + 50 € pour le foncier bâti). Ces écarts importants amèneraient un manque de lisibilité et de compréhension sur des impôts qui ont déjà été fortement marqués par la réforme de la taxe professionnelle (transfert de taux, neutralisation des effets de la récupération de la part du département...)

En revanche, la 2<sup>ème</sup> méthode permettrait de conserver une certaine stabilité dans le niveau d'imposition de chacune des taxes pour l'ex-Metz Métropole, et réduirait sensiblement l'imposition du foncier bâti et non bâti pour l'ex-Val Saint Pierre.

**Compte tenu de ces éléments, il est proposé de déterminer les nouveaux taux d'imposition ménages selon la méthode n°2, et de les fixer pour 2014 à 9,98% pour la taxe d'habitation, 1,09% pour le foncier bâti et 7,41% pour le foncier non bâti.**

**Ensuite, considérant une évolution des bases de +2% et l'application de ces nouveaux taux, il est proposé d'inscrire au Budget Primitif de 2014 un produit de fiscalité ménages de 32 615 K€, correspondant à un produit de 29 332K€ pour la taxe d'habitation, de 3 009 K€ pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et de 274 K€ de taxes foncières sur les propriétés non bâties (y compris la part additionnelle).**

A titre informatif, il conviendra également, au cours de l'exercice 2014, d'harmoniser la politique d'abattement de la taxe d'habitation et certaines exonérations de taxes foncières (pour une application du nouveau dispositif d'abattement au 1<sup>er</sup> janvier 2015).

### **3. La TEOM : 2014, dernière année de lissage**

L'année 2014 marque la fin du dispositif de lissage des taux opéré depuis 2009, et donc l'application d'un taux unique de TEOM devant s'établir à 9,95% sur l'ancien territoire de Metz Métropole.

Cette année voit également le rattachement du service d'enlèvement d'ordures ménagères de l'ex-CCVSP, dont le coût reste financé par la Redevance d'Enlèvement d'Ordures Ménagères.

Ainsi, en l'absence d'harmonisation au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la compétence « Gestion des Déchets » de la nouvelle Metz Métropole relève en 2014 :

\* pour les 40 communes de l'ex-Metz Métropole : d'un service public administratif (SPA) financé par la TEOM, et relevant du budget principal

\* pour les 4 communes de l'ex-Val Saint Pierre : d'un service public industriel et commercial (SPIC) financé par la REOM, et relevant du budget annexe « Déchets Val Saint-Pierre ».

Par ailleurs, l'année 2014 est également marquée par le relèvement des taux de TVA, et plus particulièrement celui du taux intermédiaire de 7 à 10%. Cette augmentation de plus de 40% du taux de TVA, qui touche principalement les prestations de traitement d'ordures ménagères rendues par la régie

Haganis et les réparations de véhicules de collecte, entraîne un surcoût pour Metz Métropole d'environ 600 000 euros pour 2014.

Ainsi, en vertu du principe acté en 2009 de couverture intégrale des dépenses du service d'enlèvement des ordures ménagères par la TEOM et les recettes spécifiques, le produit fiscal nécessaire, tenant compte de l'augmentation de la TVA, s'élèverait à 27 032 K€.

**Il est donc proposé d'inscrire au BP 2014 un produit global de TEOM de 27 032 K€.**

De manière générale, les bases d'imposition de la TEOM devraient suivre le même rythme de progression que celles des autres taxes ménages, soit +2% en 2014. Cette hausse des bases, combinée au taux de 9,95% prévu à la fin du lissage, ne permet pas de couvrir le surcoût engendré par la TVA.

**Compte tenu de ces éléments, et pour couvrir le coût du service, il est proposé d'augmenter sensiblement le taux de TEOM de 0,11 point, pour le faire passer de 9,95% (taux prévu en fin de lissage) à 10,06%.**

A titre informatif, il conviendra d'harmoniser le mode de financement de la compétence « gestion des déchets » de Metz Métropole d'ici 2018, conformément aux dispositions des articles 1639 A bis du CGI et L 2333-76 du CGCT.

**B LES CONCOURS FINANCIERS ET PARTICIPATIONS DE L'ETAT (hors Dotation Globale de Neutralisation)**

Les inscriptions budgétaires proposées concernant les recettes en provenance de l'Etat à l'exception des compensations directes de la suppression de la taxe professionnelle (DGN cf A-5) s'établissent de la façon suivante :

	BP 2013	BP 2014	évo. BP14 / BP13
Dotation globale de fonctionnement	32 331 000	31 158 787	-3,6%
Compensations fiscales (TH et CFE)	1 897 000	1 810 047	-4,6%
FCTVA	4 000 000	3 545 000	-11,4%
Autres participations de l'Etat	3 558 083	2 474 727	-30,4%
<b>TOTAL</b>	<b>37 786 083</b>	<b>35 443 561</b>	<b>-6,2%</b>

## **1. La Dotation Globale de Fonctionnement**

La Dotation Globale de Fonctionnement est constituée de deux parts : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation, qui diminuent toutes les deux conformément à la baisse de 1,5 milliard d'euros des dotations votées dans le cadre de la loi de finances 2014, en application du pacte de confiance et de responsabilité mis en place par l'Etat avec les collectivités locales.

La dotation d'intercommunalité est proposée en inscription pour un montant de 8 952 861 € en baisse de 1,2 M€ par rapport à 2013. C'est une somme de 10 126 000 € qui avait été inscrite au BP 2013 pour Metz Métropole.

Pour sa part, la dotation de compensation proposée en inscription s'élève à 22 136 382 € correspondant à la notification 2013 minorée conformément à la loi de finances 2014. Ce sont 22 205 000 € qui avaient été inscrits au BP 2013.

## **2. Les compensations fiscales**

Les compensations fiscales proposées en inscription au BP 2014 concernent la CFE et les taxes « ménages » et sont estimées à 1 810 047 € en diminution de 4,6% par rapport au BP 2013.

## **3. Le FCTVA et les autres participations de l'Etat**

Les autres participations financières de l'Etat proviennent notamment de l'inscription :

- du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour un montant de 3 545 000 €, sur la base des dépenses d'investissement présentées et éligibles au FCTVA (-8% par rapport à 2013),
- de subventions de fonctionnement attendues pour un montant global de 281 292 € destinées principalement aux équipements culturels, au développement durable et à la politique de la ville. Cette inscription est en diminution de 21,9% par rapport à 2013 en raison de la réduction de la subvention de l'Etat pour le Conservatoire « Gabriel Pierné », dans le cadre d'une suppression programmée sur 3 ans, l'Etat cessant de subventionner les conservatoires régionaux.
- de subventions d'investissement attendues à hauteur de 2 193 435 € (-31,4% par rapport à 2013), concernant en particulier la construction de l'Institut Lafayette, la ZAC de Marly Bellefontaine, ainsi que le programme de rénovation des fenêtres et terrasses de l'Opéra Théâtre et le nouvel accueil du Musée.

### **C LES PARTICIPATIONS DES AUTRES PARTENAIRES ET RECETTES DIVERSES**

	BP 2013	BP 2014	évo. BP14 / BP13
Refacturation budgets annexes et partenaires	8 793 520	11 756 024	33,7%
Subventions des partenaires (hors Etat)	6 248 788	7 734 942	23,8%
Recettes Domaines et diverses	6 670 992	8 575 638	28,6%
<b>Total Recettes diverses</b>	<b>21 713 300</b>	<b>28 066 604</b>	<b>29,3%</b>

Les principales recettes attendues issues des refacturations aux budgets annexes et partenaires sont les suivantes :

- Régie Haganis (personnel mis à disposition) : 5 226 000 €
- Ville de Metz (refacturation de la quote-part de la ville concernant la Direction Commune des Systèmes d'Information) : 4 856 938 €
- Budgets annexes de Metz Métropole (principalement le BA Transports et le BA Archéologie Préventive) : 1 780 354 €

Il faut ajouter en investissement, une recette en raison du transfert des investissements de la ZAC Lauvallières payés par le budget principal avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013 vers le budget annexe « Zones en régie » qui porte cette opération d'aménagement : 3 700 000 €.

Les subventions et participations attendues en 2014 de la part des autres collectivités et organismes partenaires sont proposées en inscription à 7 734 242 € et comprennent notamment :

- Les participations attendues de la part de la Ville de Metz de 1 865 000 € :
  - pour sa quote-part sur les investissements de la DCSI, au titre du Schéma Directeur Informatique et des investissements informatiques,
- Les subventions d'investissement de la Région, du Département de la Moselle, de l'Union Européenne pour la construction de l'Institut Lafayette qui sont attendues pour un montant global de 3 000 000 €,
- Pour le programme de rénovation des fenêtres et terrasses de l'Opéra Théâtre, ce sont 160 000 € qui sont attendus de la Région, du Département de la Moselle,
- Egalement 410 000 € du FEDER pour le programme de haut-débit numérique,
- Une participation de 1 687 942 € d'Eco Emballages et Ecofolio au titre de la politique de gestion des déchets et de l'ADEME concernant la politique de prévention des déchets,

Enfin, la ligne « recettes du domaine et diverses » comptabilise toutes les autres recettes prévues, tant en investissement qu'en fonctionnement, qui s'élèvent à 5 035 370 €. Ces recettes concernent notamment toutes les recettes de gestion attendues par le pôle Déchets (vente matières et services rendus) et les établissements culturels (billetterie, boutique, mécénat).

#### ***D*** **L'EMPRUNT**

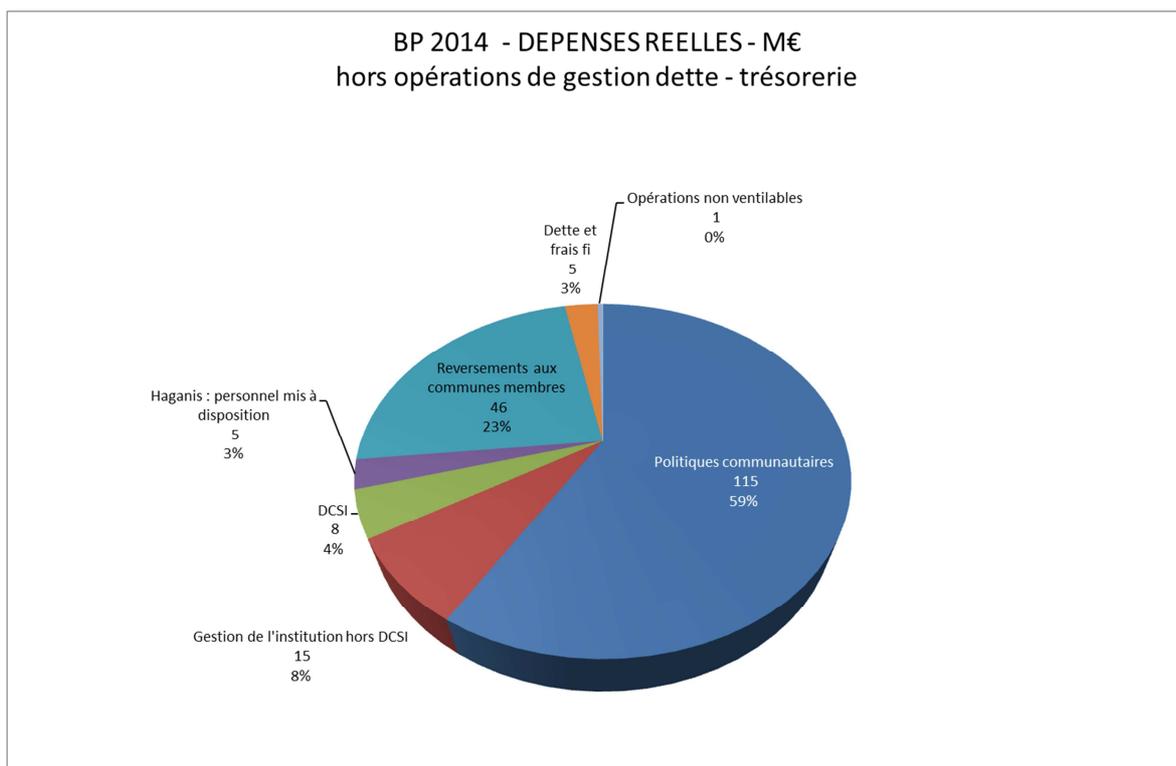
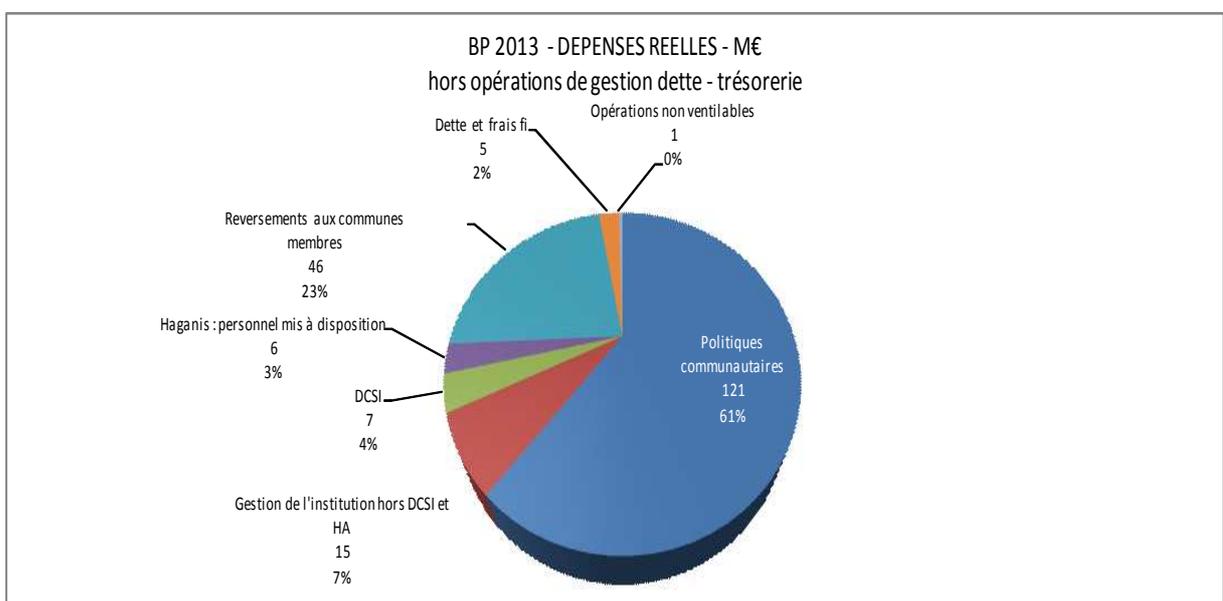
**Considérant l'ensemble des éléments précédents, l'emprunt d'équilibre s'établit à 21 536 288 € contre 32 420 000 € au budget primitif 2013.**

## PARTIE II LES DEPENSES

Les dépenses du BP 2014 sont proposées à hauteur de 238 967 132 € dont 211 487 332 € en mouvements réels.

Les dépenses réelles, hors inscriptions comptables pour la gestion de dette et de la trésorerie, s'élèvent à 196 512 332 €.

Elles se répartissent pour 150 811 409 € en fonctionnement et 45 700 923 € en investissement, soit respectivement, par rapport à la somme des Budgets Primitifs 2013 de Metz Métropole et du Val Saint-Pierre, une augmentation de 1,4 % pour la section de fonctionnement et une diminution de 13,8 % pour la section d'investissement.



## **A LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES**

Les dépenses relatives à la mise en œuvre des politiques communautaires sont proposées en inscription au Budget Primitif 2014 pour un montant de 115 225 179 € en diminution de 4,6% par rapport au BP 2013 de Metz Métropole. Elles représentent 59% des dépenses totales prévisionnelles pour 2014.

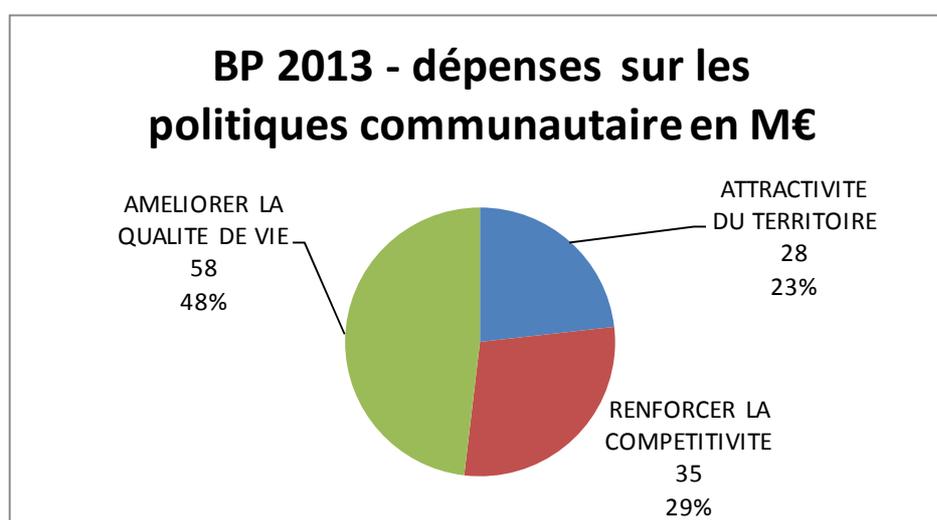
Ces dépenses sont la traduction budgétaire des interventions de la nouvelle Communauté d'Agglomération « Metz Métropole » qui reprend provisoirement l'ensemble des droits et obligations et des compétences de l'ancienne Communauté d'Agglomération et de la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre, dans l'attente du renouvellement du conseil communautaire à l'occasion des élections municipales de 2014. La nouvelle assemblée statuera alors sur les compétences facultatives et optionnelles de la nouvelle communauté d'agglomération. L'une des conséquences de cette fusion est la dissolution du syndicat d'aménagement du site de Mercy, avec également la reprise des compétences exercées par ce dernier.

Les dépenses relatives aux politiques communautaires concernent l'exercice des missions de service public, mais également la mise en œuvre des projets communautaires engagés ou à engager conformément au Plan Pluriannuel d'Investissement 2011-2014. Ainsi, après l'inscription entre 2010 et 2013 d'Autorisations de Programme à hauteur de 163,1 M€ (hors AP « Schéma Directeur du Système d'Information » et AP intégrées dans les budgets annexes), ce sont 4,2 M€ d'Autorisations de Programmes nouvelles qui sont proposées au présent budget.

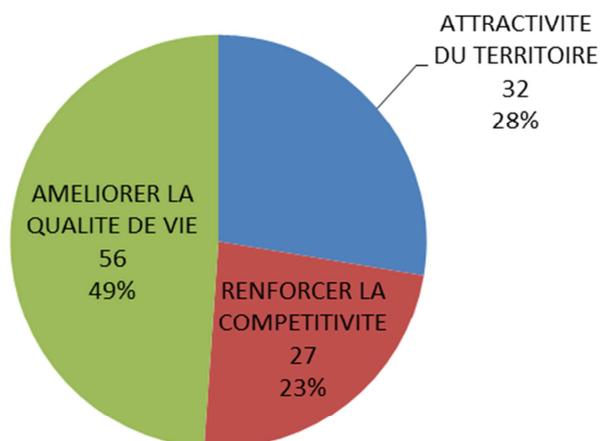
Les inscriptions de crédits de paiement proposées à hauteur de 114 M€ sont présentées ci-après, politique par politique, et concernent les autorisations de programmes nouvelles et antérieures.

Ces dépenses se répartissent entre les 3 objectifs poursuivis par l'action communautaire à savoir :

- l'attractivité du territoire,
- le renforcement de la compétitivité,
- l'amélioration de la qualité de vie.



## BP 2014 - dépenses sur les politiques communautaires en M€



La diminution des crédits de paiement relative aux politiques communautaires entre 2013 et 2014 est principalement liée à l'avancement des projets d'investissement ainsi qu'à la réactualisation des échéanciers de travaux sur les Zones d'Aménagement Concerté et sur le soutien à l'enseignement supérieur.

L'évolution des dépenses inscrites au titre des politiques communautaires du présent budget principal apparaît comme suit :

Politiques communautaires : Cumul Fonctionnement & Investissement en K€ (hors personnel mis à disposition de la régie Haganis)	BP 2013 MM *		BP 2014 nouvelle MM		variation BP 2014/ BP 2013
	AP ouvertes au budget	CP totaux du budget	AP ouvertes au budget	CP totaux du budget	
<b>ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE</b>	<b>800</b>	<b>28 081</b>	<b>800</b>	<b>31 816</b>	<b>13,3%</b>
Culture commun( 30)	0	447	0	127	-71,5%
C2R (3111)	0	6 338	0	6 423	1,3%
ESAL (312)	0	2 114	0	2 421	14,5%
Opéra Théâtre (313)	0	8 630	0	8 305	-3,8%
Musées (322)	0	3 720	0	6 479	74,1%
Centre Pompidou-Metz (3221)	800	5 134	800	6 489	26,4%
Dev Touristique (833)	0	73	0	40	-45,0%
Archéo Préventive (8103)	0	1 625	0	1 532	-5,7%
<b>RENFORCER LA COMPETITIVITE</b>	<b>271</b>	<b>34 563</b>	<b>271</b>	<b>27 069</b>	<b>-21,7%</b>
Developpement économique (90)		6 578	0	6 158	-6,4%
Aménagement des zones (901 à 906)		12 387	0	8 141	-34,3%
Enseignement Sup - Recherche (23)	271	13 017	271	10 069	-22,6%
Planification territoriale (8104; 820)	0	2 581	0	2 701	4,6%
<b>AMELIORER LA QUALITE DE VIE</b>	<b>2 900</b>	<b>58 153</b>	<b>3 150</b>	<b>56 340</b>	<b>-3,1%</b>
Transports Urbains (815 et 8151)	0	5 855	0	5 939	1,4%
Gestion des déchets (812)	0	31 727	250	29 961	-5,6%
Assainissement Pluvial (811; 831)	0	5 483	0	5 569	1,6%
Politique du Logement et de la Ville (524 et 70)	2 900	4 295	2 900	3 674	-14,5%
Environnement et Développement Durable (830)	0	455	0	367	-19,3%
Urbanisme et SIG (810 et 8102)	0	949	0	959	1,0%
Pompiers (113)	0	8 842	0	8 946	1,2%
Fourrière (112)	0	297	0	298	0,4%
Propreté urbaine (813)		SO	0	10	SO
Gymnase & politique sportive (411 & 415)		SO	0	161	SO
Pistes cyclables (8221)		SO	0	11	SO
Voirie (822)	0	250	0	447	78,6%
<b>TOTAL</b>	<b>3 971</b>	<b>120 797</b>	<b>4 221</b>	<b>115 225</b>	<b>-4,6%</b>

\* le budget de Communauté de Communes du Val Saint-Pierre étant voté exclusivement par nature.

## 1. Développer l'attractivité du territoire

Promouvoir une agglomération vivante, valoriser ses richesses culturelles, artistiques et touristiques, rendre le territoire encore plus attractif, telles sont les ambitions de Metz Métropole.

Les moyens financiers dédiés à l'attractivité du territoire se montent à 31 816 264 €, en progression de 13,3% par rapport à 2013 en raison d'un rééchelonnement des échéanciers de réalisation des travaux de rénovation des équipements culturels et des investissements du Centre Pompidou-Metz.

TOTAL : fonctionnement + investissement	BP 2013 MM *	BP 2014 nouvelle MM	variation BP2014/BP2013
<b>ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE</b>	<b>28 080 541</b>	<b>31 816 264</b>	<b>13,3%</b>
Culture commun( 30)	446 700	127 421	-71,5%
C2R (3111)	6 337 882	6 423 283	1,3%
ESAL (312)	2 113 700	2 420 620	14,5%
Opéra Théâtre (313)	8 630 499	8 305 414	-3,8%
Musées (322)	3 720 472	6 479 106	74,1%
Centre Pompidou-Metz (3221)	5 134 070	6 488 743	26,4%
Dev Touristique (833)	72 500	39 900	-45,0%
Archéo Préventive (8103)	1 624 718	1 531 777	-5,7%

\* Le budget de la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre étant voté exclusivement par nature

compétences communes reprises des 2 EPCI  
 compétences spécifiques reprises de la CC du Val Saint-Pierre  
 compétences spécifiques reprises l'ancienne CA Metz Métropole



### a. Une dotation globale pour les équipements culturels

Fonction 30		BP 2013	BP 2014	BP 14/ BP 13
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP	265 000	15 000	-94%
	Recettes :			SO
Fonctionnement	Dépenses	181 700	112 421	-38,13%
	Recettes	8 000	8 000	0,00%
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	446 700	127 421	-71,48%
	Recettes	8 000	8 000	0,00%

#### Investissement

Alors qu'en 2013, les crédits de paiements de l'Autorisation de Programme de rénovation des équipements culturels communautaires dans le cadre du PPI 2011 – 2014 avaient été provisionnés sur

la fonction 30, qui ont été ventilés sur les fonctions des équipements lors des engagements de travaux, pour 2014, les crédits de paiements ont été directement ventilés par équipements et par fonction. La diminution des crédits de paiement se justifie donc par la ventilation des crédits de paiement opérée directement sur chacun des équipements.

### Fonctionnement

Des crédits sont proposés pour 112 421 € et concernent notamment :

- Les frais de fonctionnement du Théâtre de la Seille sont estimés à 65 000 € (loyers, charges, chauffage, électricité ....).
- Un crédit de 12 680 € pour la poursuite de la mission d'accompagnement relative à la création d'un pôle lyrique, chorégraphique et symphonique en Lorraine démarrée en 2012.
- Un montant de 2 000 € pour permettre l'adhésion de Metz Métropole à des associations dans le cadre de sa nouvelle politique de recherche de mécénat.
- Enfin, une enveloppe de 15 000 € pour la participation de Metz Métropole à des manifestations culturelles sur le territoire de l'Agglomération.

#### **b. Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Metz Métropole « Gabriel Pierné »**

Fonction 3111		BP 2013	BP 2014	BP 14/ BP 13
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP	139 749	390 800	180%
	Recettes :	5 000	0	SO
Fonctionnement	Dépenses	6 198 133	6 031 483	-2,69%
	Recettes	649 292	589 292	-9,24%
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	6 337 882	6 422 283	1,33%
	Recettes	654 292	589 292	-9,93%

### Investissement

Un total de 390 800 € de crédits de paiements est proposé en inscription se répartissant entre :

- Bâtiments :

Au titre de l'autorisation de programme -AP- « Rénovation des équipements culturels », il est proposé l'engagement d'un programme 2014 de travaux de 238 000 € portant sur des travaux annuels de réhabilitation tels que la réhabilitation de sanitaires, le remplacement de fenêtres et de l'ensemble des portes d'entrée principale, la réfection de l'éclairage et les travaux prioritaires du Document Unique.

Hors AP, les travaux prévus en 2014 qui s'élèvent à 75 500 € comprennent : le remplacement de revêtements de sols, la rénovation et la ventilation de la salle « Ohana » ainsi que les travaux de mise en sécurité conformément aux préconisations du rapport triennal des Etablissements Recevant du Public –ERP-.

Un montant de 14 000 € sera également affecté à la reprise de l'organigramme des clés de l'établissement.

- Investissements pédagogiques :

Les dépenses pédagogiques servant à l'acquisition d'instruments de musique et de matériel pédagogique sont reconduits, de manière globale, au même niveau qu'en 2013, à savoir 50 000 €. Ce montant permet le renouvellement régulier et nécessaire du parc instrumental, tous instruments confondus, ainsi que l'achat de matériel pédagogique et informatique, spécifiquement pour la classe d'informatique musicale.

### Fonctionnement

Le budget de fonctionnement pour 2014 du Conservatoire s'établit à 6 031 483 € dont 5 496 796 € de frais de personnel permanent.

Concernant le budget pédagogique :

Compte tenu de l'intégration au 1er janvier 2014 de l'association CEFEDM de Lorraine dans l'EPCC ESAL, la subvention d'un montant de 92 020 € est réintégrée dans la participation versée par Metz Métropole à l'EPCC ESAL-CEFEDM.

Les dépenses d'ordre pédagogique s'élèvent à 182 387 €, soit une diminution de 27,8 % par rapport au budget primitif 2013 (252 687 € hors CEFEDM). Ces diminutions ont dû être opérées afin de compenser partiellement la forte baisse de la subvention accordée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (205 000 € en 2013 soit une baisse de 25,8 %).

Le budget consacré à la rémunération des acteurs d'animation et de pédagogie subit la plus diminution la plus importante contre 124 587 € en 2013.

Concernant les recettes :

- La subvention de l'Etat est attendue à 205 000 € en diminution de 25,8% (cf infra)
- Les recettes pédagogiques sont proposées en progression à 236 000 € (+4,4%) en conformité avec les hausses tarifaires votées afin de compenser le désengagement de l'Etat.

**c. L'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine - CEFEDM**

Fonction 312		BP 2013	BP 2014	BP 14/ BP 13
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP	45 200	291 000	544%
	Recettes :			SO
Fonctionnement	Dépenses	2 068 500	2 120 820	2,53%
	Recettes	33 000		-100,00%
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	2 113 700	2 411 820	14,10%
	Recettes	33 000	0	-100,00%

Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, en raison des évolutions légales, le Centre de Formation supérieure des Enseignants de la Danse et de la Musique (CEFEDM) a été intégré administrativement à l'EPCC ESAL regroupant les Ecoles Supérieures d'Art de Metz et d'Epinal afin de lui permettre de conserver son habilitation et se positionner sur un plan national et européen.

Investissement

Dans le cadre de l'AP « Rénovation des équipements culturels », il sera proposé en 2014 l'engagement d'un programme de 241 000 € sur le bâtiment accueillant l'ESAL concernant la poursuite de la réhabilitation des sanitaires, la réfection des enduits de façades de l'appartement ainsi que la mise en conformité et réfection des garde-corps de la terrasse.

Parallèlement, des travaux de mise en sécurité seront réalisés à hauteur de 50 000 € conformément au rapport triennal des E.R.P.

Fonctionnement

La participation financière de Metz Métropole au fonctionnement de cet EPCC est proposée à hauteur de 2 112 020 € pour 2014. Ce montant correspond au cumul de la participation versée à l'ESAL en 2013 (2 020 000 €) et de celle versée au CEFEDM (92 020 €).

#### d. L'Opéra-Théâtre de Metz Métropole

Fonction 313		BP 2013	BP 2014	BP 14/ BP 13
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP	1 419 200	1 237 150	-13%
	Recettes :	513 600	410 000	-20,17%
Fonctionnement	Dépenses	7 211 299	7 070 264	-1,96%
	Recettes	627 598	631 500	0,62%
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	8 630 499	8 307 414	-3,74%
	Recettes	1 141 198	1 041 500	-8,74%

#### Investissement

##### ▪ Bâtiments :

- AP « OT : Fenêtres et toiture-terrasse » : la Communauté d'Agglomération poursuit les travaux de rénovation des menuiseries de la façade principale de l'Opéra-Théâtre et procède à la réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse. Pour 2014 des crédits de paiements à hauteur de 650 000 € seront nécessaires sur les 1,45 M€ affectés.
- AP « Rénovation des équipements culturels » : un programme 2014 de 56 000 € sera engagé pour les travaux de réparation de l'escalier de secours et mise en peinture ainsi que des travaux de conformité électrique.
- AP « Rénovation du foyer » : un montant de 300 000 € est nécessaire en 2014 pour la réalisation des travaux de rénovation du foyer.
- Hors AP, les travaux prévus en 2014 à hauteur de 91 250 € comprennent les travaux prioritaires du Document Unique, l'extension de la détection incendie, la déshumidification du local costumes ainsi que les travaux de mise en sécurité préconisés par le rapport triennal des ERP.
- Un montant de 14 000 € sera également affecté à la reprise de l'organigramme des clés de l'établissement.

##### ▪ Activité artistique :

Les investissements liés à l'activité artistique de l'Opéra-Théâtre nécessitent une proposition d'inscription de crédits de paiement de 120 600 €. Le budget d'investissement se maintient en 2014 à un niveau permettant à l'Opéra-Théâtre de poursuivre la politique de renouvellement de ses matériels de scène (projecteurs, appareils de manutention...) mise en place en 2013.

## Fonctionnement

Sur une enveloppe de fonctionnement proposée en inscription à hauteur de 7 070 264 €, les principales dépenses se décomposent essentiellement de la façon suivante :

- 3 754 170 € sont consacrés à la rémunération du personnel permanent.
- 242 004 € sont consacrés au fonctionnement du bâtiment (chauffage, électricité, fluides, sécurité ...).
- 100 000 € de communication sur l'Opéra-Théâtre et la promotion du programme artistique.
- 2 931 450 € H.T sont affectés à la programmation artistique.

Parmi les ouvrages lyriques programmés figurent diverses nouvelles productions (HANSEL ET GRETEL, LA VIDA BREVE..) ou coproductions (VIVA LA MAMMA avec Fribourg et Lausanne, TURANDOT avec l'Opéra national de Lorraine).

En automne aura lieu la création mondiale d'un opéra écrit par Patrick POIVRE D'ARVOR sur le thème de la Première Guerre Mondiale « UN AMOUR EN GUERRE ».

En théâtre, notons la création d'une pièce adaptée du roman de Jean TEULE, CHARLY 9.

Le corps de Ballet montera trois spectacles chorégraphiques, dont un « CENDRILLON » à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Fort de résultats déjà significatifs, l'Opéra-Théâtre poursuivra ses efforts pour séduire un nouveau public et attirer un nombre de plus en plus important de jeunes.

Concernant les recettes, elles sont proposées en stabilisation avec :

- 80 000 € attendus au titre du mécénat,
- 500 000 € de produits de billetterie, en diminution de 15% par rapport à 2013 en raison de l'augmentation des ventes d'abonnements par rapport aux billets standards. Une revalorisation des abonnements est prévue en 2014.

### **e. Le Musée de Metz Métropole « La Cour d'Or »**

Fonction 322		BP 2013	BP 2014	BP 14/ BP 13
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP	837 000	3 566 800	326,14%
	Recettes :	70 000	395 000	464,29%
Fonctionnement	Dépenses	2 883 472	2 912 306	1,00%
	Recettes	115 000	90 000	-21,74%
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	3 720 472	6 479 106	74,15%
	Recettes	185 000	485 000	162,16%

## Investissement

- Bâtiments :
  - AP « Nouvel accueil du Musée » : le programme d'investissement adopté pour la nouvelle entrée du Musée dans la Chapelle des Petits Carmes sera poursuivi en 2014 avec la poursuite des études de Maîtrise d'œuvre, la consultation des entreprises puis le démarrage des travaux, ainsi que les travaux d'aménagement de bureaux provisoires, le transfert des vestiaires gardiens et de l'atelier technique, nécessaires à la réalisation de cette nouvelle entrée. Ces travaux nécessiteront l'inscription de 2,720 M€ de crédits de paiements en 2014.
  - AP « Rénovation des équipements culturels » : il sera proposé en 2014 l'engagement d'un programme de 477 000 € pour les travaux de réfection de la verrière de désenfumage de scène, la reprise de canalisation, la transformation d'un monte-charge en ascenseur et la poursuite des travaux de mise en sécurité et de sauvegarde du Grenier de Chèvremont.
  - Hors AP, des travaux de sécurité et de conformité, d'accessibilité des unités de climatisation et du 2ème comble de l'Art Juif, ainsi que la création d'une porte de garage 4 rue du Haut Poirier seront réalisés pour 164 000 €.
  - Un montant de 7 300 € sera affecté à l'acquisition d'une nacelle pour assurer la maintenance des équipements techniques.
  
- Activité muséale : **195 000 €** de crédits sont proposés en 2014 pour l'achat de machines-outils pour le nouvel atelier de l'équipe technique, la poursuite des efforts de rénovation de l'éclairage dans la perspective d'économie d'énergie, des opérations de restauration et de conservation préventive des collections, l'enrichissement des collections et l'amélioration de l'accueil des publics.

## Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du Musée de la Cour d'Or – Metz Métropole s'élèvent à 2 911 306 € dont 2 241 930 € pour la rémunération du personnel. Elles comprennent également l'ensemble des dépenses relatives à la gestion de l'équipement et à la communication.

En matière de fonctionnement hors fluides, chauffage etc., les crédits envisagés soit **326 837 €** mettent l'accent sur l'attractivité et le rayonnement du Musée au moyen :

- De plusieurs expositions :
  - Regards sur l'Ecole de Paris (peinture de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle),
  - Grandeurs figées (bustes de messins illustres),
  - Metz 1850 : l'enfance de Paul Verlaine (visage et physionomie de Metz au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle),
  - Armand Scholtès, un peintre régional immigré dans le Musée,
- d'opérations hors les murs :
  - exposition : le centenaire du rattachement du Sablon à Metz,
  - participation à la semaine de l'Océan à Marly et à la Foire Internationale de Metz,
- du renforcement des évènements tels la Nuit des musées, les Journées européennes du patrimoine, les Journées de l'Archéologie ou les animations thématiques,
- de recherches scientifiques, en partenariat avec des institutions internationales, pour contribuer au rayonnement de notre institution et de ses collections,
- de la fin du travail engagé sur le transfert de collections vers la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine (MAP) et en particulier les collections les plus fragiles (métal, verre...) afin de leur faire bénéficier des atmosphères contrôlées des locaux de la MAP.

Les recettes de fonctionnement attendues en 2014 s'élèvent à **90 000 €** dont 50 000 € de droits d'entrée, 35 000 € de ventes de produits à la boutique et 5 000 € de divers partenariats.

#### f. Le Centre Pompidou-Metz

Fonction 3221		BP 2013	BP 2014	BP 14/ BP 13
Investissement	Dépenses :			
	AP	800 000	800 000	0
	CP	500 000	1 694 083	239%
	Recettes :			#DIV/0!
Fonctionnement	Dépenses	4 634 070	4 794 700	3,47%
	Recettes	96 840	83 240	-14,04%
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	5 134 070	6 488 783	26,39%
	Recettes	96 840	83 240	-14,04%

#### Investissement

Conformément à l'article 22.4 des statuts de l'EPCC Centre Pompidou-Metz, la Communauté d'Agglomération assure les investissements qui sont arrêtés en fonction des besoins identifiés. Ainsi, il est proposé l'inscription d'une autorisation de programme à hauteur de 800 000 € qui pourra être en tout ou partie affectée au vu des besoins avérés de l'équipement. Une provision de 200 000 € est par ailleurs

constituée pour des travaux de gros entretiens-réparations qui pourront être nécessaires d'ici quelques années.

Ce sont 1 694 083 € de crédits de paiement qui sont prévus pour couvrir les dépenses 2014 des programmes d'investissement de 2014 et des années antérieures. Le programme concernera essentiellement :

- des travaux d'amélioration du fonctionnement du bâtiment pour 894 043 €, notamment pour l'aménagement des nouveaux bureaux dans l'immeuble « Les Muses ».
- des acquisitions de matériel informatique et de téléphonie ainsi que des acquisitions de mobilier et matériel divers pour 800 000 €.

### Fonctionnement

Conformément aux statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Centre Pompidou-Metz, la participation de Metz Métropole au budget de fonctionnement à hauteur de 4 600 000 € est reconduite pour 2014. Ce budget de fonctionnement sera consacré à la réalisation de 4 expositions avec deux temps forts :

- L'exposition temporaire de longue durée "Phares" dans la grande nef à compter du 14 février 2014, et pour une durée de deux ans, qui mettra en valeur une sélection d'une vingtaine d'œuvres majeures issues des collections du Musée National d'Art Moderne, parmi lesquelles, le rideau de scène du ballet "Mercure" par Pablo Picasso, la "Composition aux deux perroquets" de Fernand Léger et "Personnages et oiseaux dans la nuit" de Joan Miro.
- L'exposition "Paparazzi! Photographes, stars et artistes" du 26 février au 9 juin 2014, consacrée au phénomène paparazzi avec la présentation de plus de 600 œuvres et documents. Parcourant un demi-siècle de photographies de stars, l'exposition se penche sur le métier de chasseur d'images, en abordant les rapports tout aussi complexes que passionnants qui s'établissent entre le photographe et la célébrité, jusqu'à révéler l'influence du phénomène paparazzi sur la photographie de mode.
- L'exposition "1984-1999 La Décennie", du 24 mai 2014 au 2 mars 2015, se saisit de cette décennie qui échappe aux définitions et met en faillite les tentatives historiques. A l'écart des rétrospectives et des compilations décennales, il s'agit d'un espace biographique composé d'objets, de sons, de voix, d'images, de réflexions et de sensations. Conçu par l'artiste Dominique Gonzalez-Foerster, figure majeure de la scène artistique internationale, le paysage de l'exposition apparaît comme la modélisation d'un lieu intermédiaire entre la ville et la nature, l'intérieur et l'extérieur, le jour et la nuit.
- L'exposition "Formes Simples", du 13 juin au 5 novembre 2014, met en scène notre fascination pour les formes simples, qu'elles soient issues de la préhistoire ou contemporaines. Elle montre la façon

dont celles-ci ont été fondamentales pour l'émergence de la modernité. Cette exposition est réalisée en coproduction avec la Fondation d'entreprise Hermès.

Il est également prévu un crédit de 7 700 € pour le paiement de la taxe foncière sur les parties du bâtiment réservées à la librairie, au café et au restaurant.

De plus, le budget de Metz Métropole comprend une enveloppe de 160 000 € pour l'accompagnement de l'exposition semi-permanente « Phares ».

Un crédit de 83 240 € est inscrit enfin en recette et correspond au loyer des espaces librairie, café et restaurant et la refacturation des charges des bureaux « Les Muses ».

#### g. L'Archéologie Préventive

Fonction 8103		BP 2013	BP 2014	BP 14/ BP 13
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP	135 000	0	SO
	Recettes :			SO
Fonctionnement	Dépenses	1 489 718	1 531 777	2,82%
	Recettes	1 120 268	983 000	-12,25%
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	1 624 718	1 531 777	-5,72%
	Recettes	1 120 268	983 000	-12,25%

Les crédits ouverts au budget principal au BP 2014 concernent essentiellement les frais de personnel et autres dépenses d'ordre général qui sont refacturées par la suite au budget annexe Archéologie Préventive.

Il faut y ajouter les subventions d'équilibre pour couvrir la part de déficit des activités de service public (diagnostics archéologiques et activités de valorisation culturelle et de conservation) qui sont en augmentation en raison de la mise en service de la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine et de la montée en puissance de l'activité de valorisation et de conservation. Il est donc proposé le versement d'une subvention d'équilibre de 590 000 € en fonctionnement par le budget principal au budget annexe.

## h. Le développement touristique

Fonction 833		BP 2013	BP 2014	BP 14/ BP 13
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP		13 400	#DIV/0!
	Recettes :			SO
Fonctionnement	Dépenses	72 500	26 500	-63,45%
	Recettes			SO
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	72 500	39 900	-44,97%
	Recettes	0	0	SO

En matière de tourisme, Metz Métropole poursuit les actions initiées par le District, à savoir l'aménagement du Mont Saint-Quentin et la mise en valeur du territoire par des produits tels que la Carte des balades nature.

### Investissement

Il est inscrit un montant de 13 400 euros destiné à financer le solde de l'étude de mise en sécurité du Mont Saint-Quentin lancée fin 2012 par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, porteur du projet pour Metz Métropole.

### Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement comprennent les dépenses d'entretien du balisage lié à la Carte des balades nature pour 11 500 euros.

Sont également provisionnés à hauteur de 15 000 € les frais de pré-étude des sentiers de la Carte des balades nature qui pourraient être intégrés dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) à la demande du Comité Départemental du Tourisme de Moselle.

## 2. Renforcer la compétitivité du territoire, la création d'emplois et de richesses

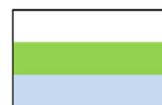
Renforcer la compétitivité du territoire pour favoriser les implantations d'entreprises et la création d'emplois, telles sont les ambitions de Metz Métropole.

Les moyens financiers dédiés au renforcement du territoire se montent à 25 878 610 €, en diminution de 25,1% par rapport à 2013 en raison de l'avancement des projets d'investissement sur les Zones d'Aménagement Concerté.

TOTAL : fonctionnement + investissement	BP 2013 MM *	BP 2014 nouvelle MM	variation BP2014/BP2013
<b>RENFORCER LA COMPETITIVITE</b>	<b>34 562 918</b>	<b>27 068 610</b>	<b>-21,7%</b>
Developpement économique (90)	6 578 354	6 158 165	-6,4%
Aménagement des zones (901 à 906)	12 386 762	8 140 700	-34,3%
Enseignement Sup - Recherche (23)	13 016 610	10 068 827	-22,6%
Planification territoriale (8104; 820)	2 581 192	2 700 918	4,6%

\* Le budget de la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre étant voté exclusivement par nature

compétences communes reprises des 2 EPCI  
 compétences spécifiques reprises de la CC du Val Saint-Pierre  
 compétences spécifiques reprises l'ancienne CA Metz Métropole



### a. Le développement économique

Fonction 90 hors dév. Numérique		BP 2013	BP 2014	BP 14/ BP 13
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP	1 657 000	2 275 000	37%
	Recettes :	400 000	0	SO
Fonctionnement	Dépenses	3 303 484	3 735 220	13,07%
	Recettes	538 000	514 000	-4,46%
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	4 960 484	6 010 220	21,16%
	Recettes	938 000	514 000	-45,20%

#### Investissement

Les crédits de paiements sont proposés à hauteur de 2 275 000 € se répartissent entre :

- Interventions économiques : 269 000 € se répartissent comme suit :
  - La Cité des Congrès

Metz Métropole est actionnaire de la Société Publique Locale (SPL) créée en 2013. Cette société est l'acteur opérationnel du projet de construction du futur Centre des Congrès. En 2014, elle va porter l'engagement de la consultation des candidats pour la future construction. Le budget d'investissement de la structure est évalué à 738 620 € et Metz Métropole est sollicité à hauteur de 229 000 €. Le montant a été inscrit en conséquence au budget.

- L'Association pour le Droit à l'Initiative Locale (ADIE)

Il est proposé d'inscrire un crédit de 40 000 € en faveur de l'ADIE afin d'abonder le fonds de prêt d'honneur de l'association. Cette enveloppe de crédits sera destinée à financer le fonds de dotation de l'ADIE dédié à la création d'entreprise.

- Voiries des zones d'activité :

Dans le cadre du programme d'investissement pour l'année 2014, 491 000 € seront consacrés à des travaux de réfection et de mise en conformité des voiries et leurs accessoires du Technopôle à Metz ainsi que sur la ZAC de Marly Bellefontaine.

Ainsi :

- Marly Bellefontaine

310 000 € sont affectés à une deuxième tranche de travaux sur la rue de Bellefontaine (réfection des revêtements de chaussée et mise en accessibilité) ainsi que rue des Garennes.

- Technopôle

145 000 € permettront la réfection des revêtements de chaussée de la rue Pierre Simon de Laplace ainsi que les travaux de mise en accessibilité.

15 000 € correspondent à l'amélioration de l'éclairage de la rue Marconi.

21 000 € sont prévus afin de réaliser des compléments de plantations dans les espaces verts de diverses rues ainsi qu'un muret d'ornement sur la place JB Biot.

## Fonctionnement

Le budget de fonctionnement est proposé à hauteur de 3 735 220 € se répartissant principalement entre :

- Les interventions économiques (2 350 520 €) qui permettent de renforcer les axes stratégiques d'actions centrés notamment autour du développement de l'agriculture périurbaine, de l'accompagnement à la création d'entreprises et de la communication pour la promotion du territoire et de son image.
  - o Une subvention de 1 050 000 € est proposée à destination de Metz Métropole Développement pour lui permettre de poursuivre ses actions d'accompagnement des politiques communautaires en faveur de la promotion et de l'attractivité du territoire, de la création d'entreprises et de la synergie entre les entreprises et les établissements de formation et de recherche.
  - o La Délégation de Service Public relative à l'exploitation du Centre des Congrès actuel intègre également l'exploitation du futur centre. Le délégataire participe d'ores et déjà à la définition opérationnelle et stratégique du nouvel outil. Un crédit de 740 400 € est inscrit au budget pour l'entrée opérationnelle de ce projet phare de notre agglomération.
  - o Il est utile de préciser qu'un crédit de 108 500 € a été inscrit pour permettre la participation de Metz Métropole au budget de fonctionnement de la SPL Metz Métropole Moselle Congrès. La participation de Metz Métropole est calculée au prorata de son apport au capital social de la structure.
  - o Metz Métropole subventionnera également des opérations concourant à l'attractivité et à la visibilité du territoire en matière de développement économique.
  
- Etudes : Il est proposé d'inscrire au budget 2014 un montant global de 414 000 € pour les études qui devraient être engagées notamment sur les sites d'Actisud, Tournebride ainsi que pour la BA 128.
  
- Les frais d'entretien et de maintenance des ZAC communautaires s'établissent à 959 000 €, en forte progression en raison principalement de l'intégration du pôle Santé – Innovation de Mercy et de la viabilité hivernale.

## b. La politique d'aménagement numérique

Fonction 90 : Dev Numérique		BP 2013	BP 2014	BP 14/ BP 13
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP	1 617 870	138 615	-91,43%
	Recettes :	701 153	410 000	-41,52%
Fonctionnement	Dépenses	21 280	9 330	SO
	Recettes			SO
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	1 639 150	147 945	-90,97%
	Recettes	701 153	410 000	-41,52%

### Investissement

L'ambition de Metz Métropole liée au projet « le haut débit pour tous » était de permettre à chaque habitant de Metz Métropole de disposer d'au moins une offre Internet « haut débit ».

Le marché de travaux sur les technologies de type PRM (Points de raccordements mutualisés, ex-NRA-ZO), lancé début 2012 a été achevé au deuxième semestre 2013.

Aussi, il est proposé d'inscrire 138 615 € au budget primitif 2014, en section d'investissement, pour achever les paiements du marché en cours. Il est précisé que ces crédits s'inscrivent dans le cadre de l'autorisation de programme de 2 M€ votée en 2011 et inscrite dans le Programme Pluriannuel d'Investissement 2011-2014, montant qui couvre l'ensemble des besoins. Parallèlement à l'inscription de la dépense, il convient d'inscrire des recettes attendues à hauteur 410 000 €, montant correspondant au solde de la subvention du FEDER.

### Fonctionnement

Il est également proposé d'inscrire, en section de fonctionnement, un montant total de 9 330 € afin de verser la cotisation à l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel, ainsi que les frais d'électricité liés au nouveau réseau.

### c. Les zones d'activité économique

Fonctions 901 à 906		BP 2013	BP 2014	BP 14/ BP 13
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP	12 247 000	8 440 700	-31%
	Recettes :		4 520 000	SO
Fonctionnement	Dépenses	139 762	0	-100,00%
	Recettes	75 000	1 136 000	SO
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	12 386 762	8 440 700	-31,86%
	Recettes	75 000	5 656 000	7441,33%

**La ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre**, qui doit comporter à terme 260 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, dont la moitié consacrée à des activités économiques, est en cours de réalisation.

Les travaux de l'îlot E2 (Bouygues) ont débuté en septembre 2012 pour une livraison en début d'année 2014. L'îlot E3.7 (Rizzon), situé rue Lothaire, a démarré courant 2013 et doit se poursuivre sur toute la première moitié de 2014.

Au nord de la ZAC, c'est le nouvel équipement du CCAS de Metz qui est en travaux et sera inauguré avant l'été 2014.

L'îlot B3-C3 doit lui aussi entrer en phase chantier à la mi-2014.

Par ailleurs, les études se poursuivent sur les îlots A0-A1 avec des dépôts de permis de construire dès le mois de février 2014 et des travaux qui débiteront à partir de septembre.

Metz Métropole est appelée à verser en 2014 une participation de 6 130 700 €.

**La ZAC Marly Belle Fontaine**, dont la vocation est l'accueil d'activités artisanales et commerciales, a vu les travaux de la phase 3 démarrer en fin d'année 2013. La dernière plateforme sera livrée en mars 2014.

La commercialisation se poursuit avec la signature de compromis de vente ou d'actes de vente représentant un taux de remplissage de près de 70% de la zone.

Les réalisations se poursuivent également avec plusieurs inaugurations qui ont eu lieu en 2013 : Magasin Vert, Chrono Drive, Danone, SIEB-Synergie, FATH ... et plusieurs autres prévues pour 2014 : BUROLOR, Design Peinture, Arte Marbre ...

Des crédits inscrits à hauteur de 819 490 € viennent compléter le versement de la participation à l'équilibre pour cette zone concédée à la SEBL, financés sur l'autorisation de programme de 3 119 400 € ouverte au budget primitif 2011.

**Le Pôle Santé Innovation de Mercy**, sur lequel une ZAC d'activités de 58 hectares est en cours de réalisation (incluant le pôle hospitalier de 15 hectares consacrés au nouvel hôpital de Metz et à la maternité), devient pleinement une zone sous maîtrise d'ouvrage de Metz Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 avec la fusion entre la CCVSP et Metz Métropole. Ce pôle est aujourd'hui aménagé sur une surface de 41 hectares.

L'année 2013 a vu un changement de stratégie dans la commercialisation avec la fin de la spécialisation santé de la zone et une ouverture au tertiaire dit « classique ». Les activités liées à la santé et à l'autonomie restent néanmoins des cibles prioritaires pour le développement du pôle de Mercy, notamment lorsque des synergies peuvent s'opérer avec le CHR ou le futur Institut de l'autonomie.

Cette ouverture donne d'ores et déjà des fruits avec l'accueil d'un projet de l'entreprise Zwick qui se concrétisera en 2014.

L'année 2013 a vu l'inauguration de Siemens, première implantation privée. Les travaux du nouvel établissement de l'APF ont également démarré à l'été 2013.

L'année 2014 sera l'occasion de suivre les travaux du pôle de vie de Mercy qui regroupera commerces et services en entrée de la zone, ainsi que ceux du château de Mercy dont le permis a été déposé fin 2013.

Aucun crédit n'est à inscrire au budget 2014 puisque la zone a été concédée à la SAREMM et le bilan est actuellement équilibré.

### **Le Domaine de Frescaty**

Dans la perspective de mettre en place les premières actions de reconversion de l'ancienne base aérienne 128, une première opération d'aménagement a été décidée sur le site de Tournebride et de la Résidence du Général. Celle-ci prendra la forme d'une ZAC qui a été créée le 27 janvier 2014. Dénommée le Domaine de Frescaty, elle s'étend sur une superficie de 26,2 hectares qui permet de préserver les espaces naturels et la trame verte que constitue les boisements du piémont de la Moselle.

Il est proposé à ce titre d'inscrire au budget 2014 un montant global de 500 000 € pour financer ces études.

### **Urbanités**

Les actions menées dans le cadre du réseau Urbanités se poursuivront en 2014. Pour cela, il est proposé d'inscrire un montant de 5 000 €.

### **Aire d'accueil des gens du voyage**

Metz Métropole s'est dotée d'une nouvelle compétence pour la réalisation d'aires provisoires de grand passage des gens du voyage depuis mars 2013.

Une action de concertation a été engagée avec les différents EPCI composant le SCOTAM afin d'arriver à une gestion commune de ce dossier dont les incidences dépassent les frontières de l'agglomération. Cette gestion commune n'a pu se concrétiser du fait de divergences politiques importantes.

Dans ce contexte, Metz Métropole a choisi de réaliser une aire provisoire pour l'année 2013, sur le site du camp de Tournebride. Cette aire de grand passage, établie sur 5 ha, a ouvert ses portes le 30 avril pour environ 6 mois. Étendu sur 3 ha supplémentaires à partir de septembre, elle a permis d'accueillir plus de 1200 caravanes et d'éviter toute invasion de terrains publics ou privés sur l'agglomération et sa périphérie durant toute la saison des grands passages.

Le choix d'implantation d'une aire définitive ne pouvant être opéré dans des délais compatibles avec l'arrivée des premières caravanes, une nouvelle aire provisoire sera aménagée en 2014 sur un autre site de l'agglomération.

Par ailleurs, une étude visant à choisir le site d'accueil de l'aire définitive, ainsi qu'à déterminer les aménagements nécessaires qui devront y être réalisés sera menée en 2014.

Des crédits sont inscrits à hauteur de 78 000 € pour la gestion de l'aire provisoire. L'étude est pour sa part évaluée à 50 000 €.

### **Zone Metz Technopôle**

L'opération initiale d'aménagement de la zone Metz Technopôle est achevée, le renouvellement des voiries et équipements ainsi que les études d'évolution ou l'entretien sont inscrits au budget principal. En conséquence, le compte de stock « Zone Metz Technopôle » va être soldé sur le budget annexe « Zones en régies », ce qui nécessite de prévoir le rachat des équipements publics de la zone (voirie, éclairage, ... ) par le budget principal au budget annexe pour un montant de 1 490 000 €, valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Parallèlement le budget annexe va verser au budget principal le montant de l'excédent constaté sur la zone, qui est provisionné pour 1 136 000 €, valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**La Zone de Metz Technopôle** verra la poursuite des études de quatre projets de construction d'envergure en 2014 avec d'une part les projets de bâtiments de l'Université de Lorraine : UFR MIM et LEM 3, et d'autre part, l'implantation de l'IRT M2P en extension du CIRAM et via une nouvelle construction qui devrait se trouver sur le site de l'ENIM.

L'institut Lafayette et le CEA Tech ouvriront également leurs portes au cours du premier semestre 2014, venant compléter la stratégie de développement de l'agglomération messine comme capitale européenne des matériaux.

**Le Parc du Technopôle** est une ZAC de 59,9 hectares dont l'objectif prioritaire est d'accueillir des entreprises tertiaires et innovantes dans le domaine des matériaux, mais aussi des activités tertiaires en continuité du Technopôle et du logement pour assurer une mixité et un dynamisme dans ce nouveau quartier de ville. L'opération d'aménagement du Parc du Technopôle ne nécessite plus l'inscription de

crédits budgétaires destinés à financer les travaux d'aménagement de la zone, suite à la signature du traité de concession en 2012 avec la SAREMM.

L'année 2014 doit voir l'approbation du dossier de réalisation de la zone suite à une étude de reprogrammation et d'ajustement du projet urbain visant à mieux répondre aux attentes du monde économique et aux capacités financières de la collectivité.

### ZAC Lauvallières

Cette ZAC étant aménagée en régie, elle est gérée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 au sein du Budget Annexe « Zones en régies ». Ainsi, il convient de refacturer au budget annexe les dépenses supportées par le budget principal avant la création du budget annexe, soit 3 700 000 €.

#### d. Le développement de l'enseignement supérieur

Fonction 23		BP 2013	BP 2014	BP 14/ BP 13
Investissement	Dépenses :			
	AP	271 300	271 300	0
	CP	11 953 000	9 003 477	-25%
	Recettes :	4 988 000	3 750 000	-24,82%
Fonctionnement	Dépenses	1 063 610	1 065 350	0,16%
	Recettes			SO
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	13 016 610	10 068 827	-22,65%
	Recettes	4 988 000	3 750 000	-24,82%

#### Investissement

L'année 2014 verra la poursuite des projets structurants déjà engagés et l'émergence de nouveaux programmes au service des compétences de l'agglomération et de l'attractivité de son territoire.

Une autorisation de programme annuelle de 271 300 € est proposée en ouverture, en application du PPI 2011-2014.

Les crédits de paiements proposés sont de 9 003 477 € pour l'exercice. Ils permettront notamment le financement de :

- **L'Institut Lafayette :**
  - o Le bâtiment va être livré dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2014 et être mis à disposition de l'Association de Préfiguration de l'Institut Lafayette pour un démarrage d'activités au fur et

à mesure de l'opérationnalité de ses équipements scientifiques. Afin de solder le projet de bâtiment, il convient d'inscrire 3 613 092 € en crédits de paiement 2014.

- o En contrepartie, les subventions des partenaires restant à encaisser s'élèvent à la somme de 3 750 000 € et sont inscrites au BP 2014.
- o Par ailleurs, un crédit de 150 000 € a été prévu pour financer le solde de la 1<sup>ère</sup> phase d'acquisition des équipements scientifiques.

- **L'Institut de Recherche Technologique (IRT) :**

Un accompagnement à l'implantation de l'IRT sera opéré dans le cadre du « Campus Technologique Européen de Metz Métropole » qui sera le siège dès 2014 de 3 centres de transfert majeurs : l'Institut Lafayette, l'IRT et le Commissariat à l'Energie Atomique Tech.

- **Plan Campus :**

Metz Métropole propose d'inscrire 4 334 000 € de crédits de paiements au titre de l'autorisation de programme du Plan Campus afin de financer les opérations suivantes :

- o Construction d'un bâtiment sur le Technopôle pour l'UFR MIM : la consultation est en cours, le chantier démarrera en 2015 pour une livraison en février 2017,
- o Réhabilitation de l'ex-ENIM pour abriter les formations ISHS : maîtrise d'œuvre en cours, le chantier démarrera en 2015 pour une livraison à l'été 2016,
- o Construction de logements étudiants : en cours de réalisation pour une livraison en avril 2014.

- **Subventions à destination de nos partenaires :**

Un crédit de paiement de 271 000 € est ouvert pour le financement d'équipements structurants destinés à nos établissements d'enseignement supérieur au titre de 2013 et de 2014.

- **Contrat Plan Etat Région :**

Une inscription de crédits de paiement à hauteur de 600 000 € est sollicitée pour :

- o Couvrir les soldes de subventions des équipements scientifiques Lafayette et du projet (PM)<sup>2</sup>,
- o Constituer une provision au titre des projets émergents sur le territoire dans l'attente notamment de la concrétisation des dossiers du Pacte Lorraine.

- **Ecole Supérieure d'Ingénieur des Travaux et de la Construction (ESITC):**

Des travaux à hauteur de 80 000 € sont nécessaires pour réaliser la mise aux normes d'accessibilité et des réfections diverses.

- **Georgia Tech Lorraine :**

Des travaux d'accès pompiers en façade principale, une mise aux normes d'accessibilité et un aménagement piétons seront réalisés pour un montant de 94 000 €.

## Fonctionnement

Le budget de fonctionnement est proposé en inscription à 1 065 350 € se répartissant principalement entre :

- La politique de soutien :

En 2014, Metz Métropole poursuit sa politique de soutien à l'enseignement supérieur et recherche pour un budget évalué à 1 008 300 €.

Par des conventions d'objectifs et de moyens, Metz Métropole soutient :

- o L'Université de Lorraine à hauteur de 280 000 €. Cet établissement participe fortement à l'attractivité et au développement du territoire par :
    - la mise au service des politiques locales de son expertise scientifique (soutien de thèses dans le cadre de la politique Prévention Déchets),
    - son ouverture à l'international,
    - son implication au développement de l'entrepreneuriat (PEEL)
    - son offre de formation pluridisciplinaire.
  - o Georgia Tech Lorraine (270 000 €), l'Institut Lafayette (100 000 €) et l'ICN Business School (228 500 €),
  - o Elle soutient également des opérations ponctuelles en faveur de la culture et de la vie étudiante ou des compétences scientifiques du territoire.
- La communication consacrée à l'enseignement supérieur : 50 000 €

### e. La planification territoriale

Fonction 8104 et 820	BP 2013	BP 2014	BP 14/ BP 13	
Investissement	Dépenses :			
	AP		SO	
	CP		SO	
	Recettes :			
			SO	
Fonctionnement	Dépenses	2 581 192	2 700 918	4,64%
	Recettes	170 000	257 670	51,57%
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	2 581 192	2 700 918	4,64%
	Recettes	170 000	257 670	51,57%

### *Planification communale et intercommunale*

Le projet de schéma de cohérence territoriale de l'agglomération messine a été arrêté le 12 décembre 2013. Il s'agit désormais de recueillir l'avis des 7 « nouveaux » territoires concernés qui font suite à la réforme de la carte intercommunale et des partenaires publics associés habituels (PPA) avant d'engager la phase de concertation publique. L'approbation « finale » de ce projet est prévue pour l'automne 2014.

D'ores et déjà, Metz Métropole, en lien avec l'AGURAM et le Syndicat Mixte du SCOTAM, examinent les procédures qu'il sera nécessaire d'engager pour que les POS/PLU soient compatibles au plus vite avec ce document de planification dit supérieur. Le Programme Local de l'Habitat 2011-2017 sera également soumis à cet exercice.

En dehors des procédures « classiques » de révision générale des POS et des PLU des communes ou de leurs modifications partielles, qui s'annoncent nombreuses, l'AGURAM continuera de conduire l'ensemble de la procédure de révision du Plan de Déplacement Urbain de Metz Métropole. L'importance de la tâche nécessite de revoir les modalités de l'intervention de l'agence auprès des communes. S'ajoutent en effet les prochains effets du Grenelle de l'environnement et de la loi ALUR (encore en débat).

L'AGURAM aura également à mettre à jour les documents d'urbanisme locaux des communes concernées par plusieurs projets ou démarches tels la ZAC de Mey, le projet de PAEN de Scy-Chazelles / Lessy et les ZAC de Mercy et de Lauvallières.

Pour permettre la mise en sécurité du Mont Saint Quentin et finaliser l'ensemble du programme d'études réalisé depuis 2005, un « plan de gestion du site classé » de cet espace aux caractéristiques exceptionnelles (superficie, assiette foncière partagée par 6 communes, enchevêtrement des servitudes et des contraintes naturelles, etc) sera initié en lien avec les services de l'Etat. Il prépare la phase d'instruction des différentes autorisations d'urbanisme nécessaires aux travaux et une approche plus globale et transversale des problématiques aujourd'hui gérées de manière sectorielle. Un budget de 50 000 euros est prévu pour cette étude ; l'Etat y participera financièrement.

Suite à l'approbation du Schéma de développement économique de Metz Métropole et de son Projet de territoire en 2013, et suite aux nombreuses démarches et projets engagés dans le domaine agricole (Animations Gourmandes, salon AGRIMAX, création d'une ZAP, accompagnement du projet de PAEN, adhésion à la SAFER, formalisation du projet d'Agrobiopole, étude des friches sur Metz Métropole, etc), il sera nécessaire de définir précisément les contours statutaires et les moyens de la future politique communautaire de préservation et de valorisation des espaces naturels, forestiers et agricoles.

Ainsi, Metz Métropole poursuivra ses actions de soutiens envers les organismes partenaires :

- La participation 2014 à l'AGURAM est provisionnée à 1 930 000 € (identique par rapport à 2013).
- 297 105 € sont inscrits pour la participation 2014 de Metz Métropole au Syndicat Mixte du SCOTAM, sur la base d'1,30 euro par habitant (stable par rapport à 2013).

## *Restructurations militaires*

L'acquisition de l'ancienne Base Aérienne 128 sera effective en 2014 dès que les négociations auront levé certaines craintes et attentes relatives à l'état du site et aux modalités de cession issues de l'article 67 de la loi de Finances de 2008.

Les études ou démarches engagées jusqu'à maintenant sur l'ensemble du site, sur certains bâtiments remarquables ou sur des espaces bien particuliers comme Tournebride, permettront de rentrer rapidement dans une phase opérationnelle. L'adoption en décembre 2013 d'un plan directeur d'aménagement guidera notamment de premières opérations d'aménagement sous la conduite de Metz Métropole.

Par ailleurs, Metz Métropole poursuit ses discussions avec le Conseil Général de la Moselle afin de définir les modalités d'une collaboration formalisée pour l'opération de développement et d'aménagement du site.

Ainsi plusieurs actions seront menées :

- L'EPFL prendra en gestion ce site de près de 400 hectares réparti sur 3 espaces distincts après avoir réalisé une « campagne globale de mise en sécurité » ;
- Une première phase de démolition sera effectuée en automne 2014 par l'EPFL ; la priorité sera donnée au site de Tournebride et à la ZAC nouvelle créée pour l'accueil d'un futur projet d'implantation ;
- Un nouveau programme d'études plus techniques sera engagé sur les bâtiments, les réseaux, les équipements, etc, pour permettre notamment l'accueil ou l'implantation d'activités économiques désireuses de s'y installer dès cette année ; une fois la feuille de route établie, Metz Métropole pourra engager aux côtés des différents porteurs de projets des travaux de remise aux normes des réseaux et d'autonomisation du bâti, principalement sur les deux secteurs opérationnels du plan directeur d'aménagement de l'ancienne BA 128.
- La recherche de partenaires privés sera désormais possible grâce à la conception et la réalisation de premiers documents de promotion du site ;
- Des dossiers de demandes de subvention seront réalisés dans le cadre du PACTE Lorraine pour les projets de Pôle Sportif et l'Agrobiopole ;
- Une expérimentation sera menée dans le cadre de l'Agrobiopole avec la mise à disposition à prix « coûtant » de terres à de jeunes exploitants agricoles décidés à participer à l'émergence de circuits courts.

Metz Métropole continuera à suivre les projets d'acquisition et de reconversion des autres sites militaires libérés dans le cadre du Plan National de la Défense de 2008 en veillant à préserver les intérêts de l'ensemble du territoire dans l'attente du nouveau Plan de la Défense 2014-2020.

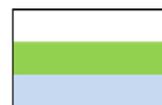
### 3. Accroître la qualité de vie dans l'agglomération

Accroître la qualité de vie des habitants actuels et futurs, telle est l'ambition de Metz Métropole.

Les moyens financiers dédiés à l'amélioration de la qualité de vie dans l'agglomération se montent à 56 334 305 €, en recul de 3,1% par rapport au BP 2013.

TOTAL : fonctionnement + investissement	BP 2013 MM *	BP 2014 nouvelle MM	variation BP2014/BP2013
<b>AMELIORER LA QUALITE DE VIE</b>	<b>58 152 997</b>	<b>56 340 305</b>	<b>-3,1%</b>
Transports Urbains (815 et 8151)	5 855 354	5 939 228	1,4%
Gestion des déchets (812)	31 727 231	29 960 697	-5,6%
Assainissement Pluvial (811; 831)	5 482 549	5 568 773	1,6%
Politique du Logement et de la Ville (524 et 70)	4 295 171	3 673 594	-14,5%
Environnement et Développement Durable (830)	455 230	367 366	-19,3%
Urbanisme et SIG (810 et 8102)	949 096	958 707	1,0%
Pompiers (113)	8 841 579	8 945 903	1,2%
Fourrière (112)	296 787	297 937	0,4%
Propreté urbaine (813)		10 000	SO
Gymnase & politique sportive (411 & 415)		160 600	SO
Pistes cyclables (8221)		11 000	SO
Voirie (822)	250 000	446 500	78,6%

compétences communes reprises des 2 EPCI  
 compétences spécifiques reprises de la CC du Val Saint-Pierre  
 compétences spécifiques reprises l'ancienne CA Metz Métropole



#### a. Les transports urbains

Fonction 815 et 8151		BP 2013	BP 2014	BP 14/ BP 13
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP	5 000 000	3 000 000	SO
	Recettes :			SO
Fonctionnement	Dépenses	855 354	2 939 228	243,63%
	Recettes	1 115 798	1 189 354	6,59%
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	5 855 354	5 939 228	1,43%
	Recettes	1 115 798	1 189 354	6,59%

Les dépenses inscrites au budget principal correspondent :

- En investissement ; 3 000 000 € pour la 3<sup>ème</sup> tranche de reversements des excédents constatés sur la fonction transports urbains lorsqu'elle était inscrite au budget principal,
- En fonctionnement :  
 Aux frais de personnel du pôle Transports et de la mission METTIS qui font l'objet d'une refacturation au budget annexe Transports Collectifs (586 826 €),  
 Concernant ce budget annexe, en raison notamment de la transition entre la fin des travaux METTIS et la montée en puissance du nouveau réseau, particulièrement en terme de fréquentation, son équilibre nécessitera une reprise anticipée des résultats 2013 ainsi qu'une avance du budget principal à hauteur de 2 350 000 € afin de permettre l'équilibre du Budget Annexe Transports

**b. La collecte et l'élimination des déchets**

Fonction 812 hors personnel mis à disposition de la Régie Haganis		BP 2013	BP 2014	BP 14/ BP 13
Investissement	Dépenses :			
	AP		250 000	SO
	CP	5 570 500	3 216 721	-42%
	Recettes :		10 000	SO
Fonctionnement	Dépenses	26 156 731	26 743 976	2,25%
	Recettes	28 567 942	29 216 942	2,27%
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	31 727 231	29 960 697	-5,57%
	Recettes	28 567 942	29 226 942	2,31%

Le budget consacré à la collecte et à l'élimination des déchets pour l'année 2014 a été construit sur la poursuite des orientations stratégiques définies les années précédentes, et sur la base des adaptations organisationnelles suite, en 2013, au démarrage de la collecte mécanisée des communes de Montigny-lès-Metz, Woippy, Saint-Privat la Montagne et de certains quartiers de la Ville de Metz, à savoir, la Grange aux Bois, Magny, Sablon Sud et Outre Seille.

En 2013, la cellule Prévention du Pôle Gestion des Déchets a poursuivi les actions de compostage domestique individuel, collectif et dans les établissements scolaires. Elle est également intervenue dans la prévention des déchets verts, notamment au sein des communes de l'agglomération.

Le programme d'investissement composteurs, permettant d'atteindre les objectifs de réduction de la production de déchets, est poursuivi.

Enfin, la cellule a accompagné les cantines scolaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'année 2014 verra le lancement d'une autre action emblématique du Programme Local de Prévention, le réemploi, via le lancement d'une étude de faisabilité de création d'une Recyclerie. De plus, en partenariat avec Haganis, des opérations de récupération en déchèterie vont être menées au cours de l'année.

Parallèlement, les grands projets structurants initiés depuis 2010 seront poursuivis, à savoir :

- achèvement de la phase 1 du projet de conteneurisation, soit environ 1/3 de la population de l'agglomération,
- poursuite de la politique de rajeunissement du parc de véhicules affectés à la collecte,
- recensement des producteurs de déchets autres que les ménages en vue de la mise en place de la redevance spéciale,
- Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux : mise en œuvre de ses préconisations et atteinte de ses objectifs.

## Investissement

### 1) Autorisation de programme

L'autorisation de programme QVDG002 « Renouvellement du parc de véhicules » doit être abondée de 250 000 € afin de poursuivre le programme de modernisation du système de collecte des ordures ménagères et assimilées. L'autorisation de programme « Renouvellement du Parc de Véhicules » d'un montant initial de 2 585 000 € sera ainsi portée à un montant de 2 835 000 €.

### 2) Crédits de paiements

Concernant les crédits de paiements, ils sont proposés en inscription à 3 216 721 €. Ceux-ci sont destinés d'une part à faire face aux paiements des sommes déjà engagées dans le cadre de ce programme, et d'autre part, à de nouveaux investissements détaillés ci-dessous.

923 000 € seront destinés à l'acquisition d'un châssis 26 T grue avec benne à compaction, de 3 mini bennes à ordures ménagères de 5m<sup>3</sup> avec releveur, d'un véhicule 3,5 T avec nettoyeur haute pression (pour le lavage des points d'apport volontaire et des points de regroupement) et d'un véhicule avec hayon élévateur pour la livraison des conteneurs chez l'habitant.

Par ailleurs, toujours dans le cadre de la modernisation des services, Metz Métropole a souhaité se doter d'outils permettant la géolocalisation des véhicules de collecte, la communication avec ses

véhicules, ainsi qu'un dispositif d'alarme pour les personnels isolés, une aide à la conduite (guidage sur l'itinéraire de tournée), la gestion du parc des bacs, la gestion des TAG RFID des bacs (technologie d'identification automatique qui utilise le rayonnement radiofréquence pour identifier les objets porteurs d'étiquettes-puces installées sur les bacs) lorsqu'ils passent à proximité d'un interrogateur (lecteur de puce), ainsi que l'optimisation des tournées.

À cette fin, une procédure de dialogue compétitif a été lancée, décomposée comme suit :

- la tranche ferme : comprend la fourniture, l'installation et la maintenance de solutions embarquées, les solutions informatiques de suivi et d'exploitation,
- la tranche conditionnelle 1 : comprend les solutions d'optimisation des tournées de collecte,
- la tranche conditionnelle 2 : comprend le logiciel de gestion du parc de bacs.

L'équipement des 64 véhicules constituant le parc du Pôle Gestion des Déchets ne revêtant pas la même priorité, un déploiement phasé sera appliqué afin de respecter les autorisations budgétaires votées. Ainsi, en 2014, 16 véhicules seront équipés, pour un montant de 550 000 € TTC, la somme correspondante ayant été inscrite au budget.

La volonté de poursuivre et de renforcer le dispositif de mise à disposition de composteurs individuels auprès des habitants se traduit par l'inscription d'un crédit de paiement de 77 462 € dans le cadre de l'autorisation de programme « Acquisition de 6 000 composteurs domestiques ». Le marché actuel arrive à terme au début du second trimestre 2014. Une nouvelle procédure sera lancée dès le début 2014.

L'autorisation de programme « Mobilier de collecte » a fait l'objet d'une affectation totale d'un montant de 9 861 000 € par délibération en date du 16 mai 2011. Les crédits de paiement prévus pour 2014 s'élèvent à 1 789 120 €, soit la consommation totale de l'autorisation de programme. Ils concrétisent le projet de collecte des déchets du mandat 2010-2014 par l'achèvement de la phase 1 du projet, avec la mise en place d'une quinzaine de Points d'Apport Volontaire Enterrés (PAVE) supplémentaires avec panneaux de signalisation, ainsi que diverses études pour la conteneurisation. Le programme d'implantation de 23 PAVE dans le secteur ORU de Woippy, ainsi que 25 PAVE pour la Ville de Metz devra être poursuivi sur une prochaine autorisation de programme.

### Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, hors périmètre Val Saint-Pierre, consacrées aux activités directes de collectes et de traitement des déchets s'élèvent à 26 743 976 €, se répartissant principalement entre :

- Les dépenses de personnel pour 8 715 402 €.

- Les dépenses d'exploitation pour 17 535 776 € dont :
  - **10 097 400 €** sont prévus pour le traitement des déchets par la Régie HAGANIS, qui a augmenté ses tarifs de 2 %,
  - **4 356 000 €** correspondant à la contribution de Metz Métropole au budget annexe des déchèteries. Les tarifs à l'habitant fixés depuis 2010 sont maintenus, à hauteur de 1,50 € HT/mois/habitant,
  - **1 036 000 €** seront consacrés à l'entretien et aux réparations des véhicules du Pôle Gestion des déchets,
  - **1 972 713 €** d'autres charges constituées essentiellement :
    - de crédits affectés à la mise en œuvre opérationnelle du Programme Local de Prévention de la production des déchets (hors frais de personnel),
    - de frais de carburants,
    - de prestations de nettoyage par lavage, dégraissage et désinfection des Points d'Apport Volontaire Enterrés et des Points de Regroupements,
    - d'acquisition de sacs poubelle,
    - de location et d'entretien des vêtements de travail des équipiers de collecte.
- Les frais de communication pour 172 200 € afin notamment d'appuyer la démarche de prévention des déchets avec l'ADEME, la mise en place de la conteneurisation.

Les recettes attendues, hors TEOM, s'élèvent à 2 764 442 €, en stagnation par rapport à l'année 2013, constituées :

- des soutiens des éco-organismes (Eco-Emballage, Eco-folio ..) et du partenariat avec l'ADEME sur la prévention des déchets : 1 687 942 €
- des produits de vente matière et recettes diverses : 1 097 000 €
- Pour mémoire, la TEOM est inscrite pour 27 062 000 € (cf infra – partie recettes)

c. La fourrière animale

Fonction 112		BP 2013	BP 2014	BP 14/ BP 13
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP			SO
	Recettes :			SO
Fonctionnement	Dépenses	296 787	297 937	0,00%
	Recettes	6 500	6 500	0,00%
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	296 787	297 937	0,00%
	Recettes	6 500	6 500	0,00%

Le budget de la fourrière animale s'élève à 297 937 €, dont 151 000 € dédiés au paiement du prestataire Chenil Service et 146 937 € de dépenses de personnel. Le précédent marché est arrivé à terme en 2013. Une nouvelle procédure a été lancée pour attribuer à un prestataire de service les missions de garde sanitaire obligatoires de 8 jours, les déclarations, les suivis vétérinaires, replacements si nécessaire... des animaux récupérés. Suite à la fusion de Metz Métropole et de la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre, un avenant portant extension du périmètre d'intervention de la fourrière animale sera signé en 2014.

Les recettes attendues, provenant du paiement par les particuliers des frais de garde des animaux recueillis par les services de la fourrière animale, sont proposés en réinscription à l'identique.

d. La collecte des eaux pluviales

Fonction 811 hors personnel mis à disposition de la Régie Haganis		BP 2013	BP 2014	BP 14/ BP 13
Investissement	Dépenses :			
	AP	196 000		SO
	CP	3 300 000	3 228 301	-2%
	Recettes :		13 435	SO
Fonctionnement	Dépenses	2 182 549	2 340 472	7,24%
	Recettes		160	SO
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	5 482 549	5 568 773	1,57%
	Recettes	0	13 595	SO

Investissement

Une autorisation de programme de 9 000 000 € couvrant les programmes d'investissement 2012 à 2014 a été inscrite en 2012. Cette inscription pluriannuelle permet à la fois une plus grande souplesse entre les exercices budgétaires concernés et facilite l'anticipation de la mise en œuvre des programmes.

Pour l'année 2014, 2 500 000 € ont été réservés au programme d'investissement consacré aux canalisations et ouvrages d'évacuations ou de traitement des eaux pluviales. Ainsi :

- 1 757 000 € seront affectés aux travaux et investigations sur réseaux d'eaux pluviales strictes. Il est à noter que, dans ce cadre, la priorité sera accordée à l'éradication des points noirs et à la remise à niveau du patrimoine.
- 623 000 € seront affectés à la convention cadre 2014 avec HAGANIS pour des travaux sur réseaux unitaires.
- 120 000 € seront affectés à des études sur réseaux et ouvrages à réaliser en 2014 et ultérieurement.

Au titre de l'ensemble des autorisations de programme assainissement pluvial, ce sont 3 054 024 € de crédits de paiements qui sont proposés en inscription 2014 afin de solder les programmes 2012, 2013 et engager le programme 2014.

#### Fonctionnement

Le réseau d'eaux pluviales fait l'objet de prestations d'entretien et de maintenance par Haganis, pour lesquelles une contribution annuelle de 2 326 804 € TTC est demandée au titre de l'année 2014. Cela représente une augmentation de 7% par rapport à 2013 afin d'intégrer la hausse du taux de TVA de 7% à 10% en 2014 et un réajustement, opéré sur les années 2013 et 2014, des prix des prestations qui étaient restés inchangés depuis 2002.

#### e. L'équilibre social de l'habitat et la politique de la Ville

Fonctions 70 et 524		BP 2013	BP 2014	BP 14/ BP 13
Investissement	Dépenses :			
	AP	2 900 000	2 900 000	0
	CP	3 500 000	2 800 000	-20%
	Recettes :			SO
Fonctionnement	Dépenses	795 171	873 594	9,86%
	Recettes	60 338	15 000	-75,14%
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	4 295 171	3 673 594	-14,47%
	Recettes	60 338	15 000	-75,14%

## 1. L'Habitat :

Elément essentiel de bien-être et d'intégration sociale, le logement figure à ce titre parmi les préoccupations majeures des habitants. Pour les collectivités territoriales, c'est un facteur clé du développement local au même titre que l'urbanisme et les déplacements.

Il est donc essentiel que Metz Métropole mette tout en œuvre pour promouvoir un habitat durable et accessible à tous.

C'est pourquoi, dans le cadre de son second Programme Local de l'Habitat (PLH) établi pour la période 2011-2017, Metz Métropole poursuit son action sur ses trois champs d'intervention à savoir :

- la production de logements aidés,
- le maintien de la qualité des parcs public et privé sur le territoire,
- et l'accession sociale à la propriété.

Aussi, une nouvelle autorisation de programme de 2 900 000 € permettra d'atteindre l'ensemble des objectifs fixés par le PLH : production a minima de 360 logements aidés, mise en œuvre des dispositifs PASS'Logement et Maison Durable, soutien à la réhabilitation dans le parc public et mise en place d'un nouveau dispositif contractuel avec l'Anah.

## 2. la Politique de la Ville :

Dans le cadre de sa compétence « Politique de la Ville », Metz Métropole œuvre en faveur de l'insertion professionnelle en 2014 à travers 2 axes :

- la mise en place de clauses sociales dans ses marchés publics mais également dans les opérations des bailleurs sociaux sur le territoire,
- la contribution financière à la nouvelle structure "Mission Locale du Pays Messin" à hauteur de 342 K€.

Metz Métropole soutient également le développement de l'accès au droit des personnes les plus démunies, et d'autres actions plus ciblées proposant des passerelles d'accès au monde du travail à des personnes qui en sont aujourd'hui éloignées.

Par ailleurs, la loi "Ville et Cohésion Urbaine" qui sera adoptée au printemps 2014 va sans conteste accroître le rôle des collectivités territoriales en matière de Politique de la Ville et ce notamment, par la mise en place et le pilotage des contrats de ville nouvelle génération.

f. Le développement durable

Fonction 830		BP 2013	BP 2014	BP 14/ BP 13
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP			SO
	Recettes :			SO
Fonctionnement	Dépenses	455 230	367 366	-19,30%
	Recettes	114 442	150 000	31,07%
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	455 230	367 366	-19,30%
	Recettes	114 442	150 000	31,07%

Après plusieurs années de cadrage et d'initiation de politiques publiques, Metz Métropole poursuit son action, d'une part, sur les services rendus aux particuliers et aux communes et d'autre part, à travers la prise en compte de nouvelles problématiques en matière d'aménagement et d'environnement.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat, il est prévu la réalisation de diagnostics énergie en entreprise, un programme de balades thermographiques au vu du succès rencontré lors de la première édition en 2013, un forum à destination du grand public et enfin une opération de mobilisation des entreprises à travers le déploiement du label « éco-défis ».

Par ailleurs, lors de l'animation du document d'objectifs du site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin », des inventaires naturalistes seront réalisés afin d'actualiser les dernières données datant de 2007, dans l'objectif de définir des modes de gestion adéquats, pour un montant de 60 000 €.

De même, les travaux de déclinaison et d'inscription des Trames Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme des 44 communes membres seront à réaliser conjointement à la définition de l'ambition de Metz Métropole en matière d'espaces naturels.

g. L'urbanisme et la gestion du droit des sols

Fonction 810		BP 2013	BP 2013	BP 14/ BP 13
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP	250	650	160%
	Recettes :			SO
Fonctionnement	Dépenses	948 846	958 057	0,97%
	Recettes			SO
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	949 096	958 707	1,01%
	Recettes	0	0	SO

Le Pôle Urbanisme – Gestion du Droit des Sols poursuivra son évolution en continuant d'intégrer au mieux les enjeux futurs qui sont les siens : réforme de la fiscalité de l'aménagement, réforme du droit des sols et passage à l'urbanisme de projet, réforme territoriale.

L'effort supplémentaire, émis l'année dernière, se poursuivra donc sur l'intégration de ces enjeux sans oublier ses missions originelles.

Dans le cadre de la fusion avec la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre, le pôle étendra ses missions aux 4 nouvelles communes et a intégré un agent de l'ancienne Communauté de Commune du Val Saint-Pierre.

#### h. Le complexe sportif de Jury et manifestations sportives

Fonctions 411 et 415		BP 2013	BP 2014	BP 14/ BP 13
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP			SO
	Recettes :			SO
Fonctionnement	Dépenses		160 600	SO
	Recettes			SO
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	0	160 600	SO
	Recettes	0	0	SO

#### Fonctionnement

Un budget de 160 600 € auquel s'ajoutent les rémunérations des 3 agents rattachés au complexe est prévu pour le fonctionnement du complexe sportif de Jury, qui dépendait de la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre et dont la gestion est assurée par Metz Métropole dans l'attente d'une décision à venir sur la prise ou non de la compétence correspondante.

#### i. Le Service d'Incendie et de Secours

Fonction 113		BP 2013	BP 2014	BP 14/ BP 13
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP			SO
	Recettes :			SO
Fonctionnement	Dépenses	8 841 579	8 945 903	1,18%
	Recettes			SO
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	8 841 579	8 945 903	1,18%
	Recettes	0	0	SO

Les dépenses de fonctionnement en matière d'incendie et de secours sont provisionnées à hauteur de 8 945 903 €. Elles concernent principalement :

- Les charges de personnel qui s'élèvent à 372 000 € au titre des avantages collectivement acquis restant à la charge de la collectivité, après transfert des sapeurs-pompiers au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), et de la Caisse Municipale de Retraite,
- La participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle, qui est notifiée à 8 573 903 € (+1,2% par rapport à 2013).

j. La voirie d'intérêt communautaire

Fonction 822		BP 2013	BP 2014	BP 14/ BP 13
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP			SO
	Recettes :			SO
Fonctionnement	Dépenses	250 000	435 500	74,20%
	Recettes		125 000	SO
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	250 000	435 500	74,20%
	Recettes	0	125 000	O

*FONCTIONNEMENT :*

435 500 € sont proposés en section de fonctionnement, dont notamment :

- 410 000 € pour la mise à disposition, location de matériel et prestations de déneigement de l'ensemble des voiries communautaires dont les voiries METTIS (qui fera l'objet d'une refacturation au budget annexe « Transports Publics »).
- 20 000 € pour faire face aux missions reprises par Metz Métropole dans le cadre de la fusion avec la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre et la disparition du Syndicat d'Aménagement du Site de Mercy

**B LES REVERSEMENTS AUX COMMUNES MEMBRES**

Le montant des attributions de compensation versées aux communes membres est provisionné sur le niveau de 2013 conformément aux derniers rapports approuvés par les Commissions Locales d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'ancienne Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et de l'ex Communauté de Communes du Val Saint-Pierre.

En 2014, la nouvelle Communauté d'Agglomération devra statuer sur le périmètre des compétences optionnelles. En effet, le délai de restitution des compétences optionnelles, par délibération, est fixé à 3

mois maximum suivant l'installation de l'organe délibérant résultant de l'élection des conseillers communautaires.

Pour les compétences facultatives, ce délai est de 2 ans maximum, mais à compter de la date d'effet de la fusion (soit le 1er janvier 2014), ainsi que pour l'harmonisation des compétences dont l'exercice est subordonné à leur reconnaissance d'intérêt communautaire.

En conséquence, la CLECT de la nouvelle communauté d'agglomération devra se réunir en 2014, pour en tirer les conséquences financières.

Il est donc proposé d'inscrire un montant de 40 118 590 € correspondant aux Attributions de Compensation des 2 anciens EPCI.

Par ailleurs, dans l'attente des réflexions sur la mise ne place du pacte financier et fiscal à Metz Métropole, une provision pour la Dotation de Solidarité Communautaire est inscrite à hauteur de 5 891 156 €.

### **C LE PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE LA REGIE HAGANIS**

Les dépenses liées au personnel mis à disposition de la Régie Haganis sont estimées à 5 226 000 €, ventilées entre les trois fonctions utilisées par la Régie Haganis (Fonction 812 ; 811 et 020).

Ces dépenses feront l'objet d'une refacturation intégrale à la Régie Haganis.

### **D LE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION COMMUNAUTAIRE**

Le fonctionnement de l'institution communautaire porte sur les dépenses relatives à l'administration générale de la collectivité, parmi lesquelles la Direction Commune des Systèmes d'Information, les frais de fonctionnement de l'assemblée communautaire et du Cabinet, et intègre les actions de communication de l'institution. Le coût de fonctionnement de l'institution s'élève ainsi à 23 402 377 € (fonctionnement et investissement) et représente 12 % des dépenses réelles totales (hors opérations de gestion de dette-trésorerie).

## 1. L'administration générale de la collectivité

Fonction 020 hors personnel mis à disposition de la Régie Haganis		BP 2013	BP 2014	BP 14/ BP 13
Investissement	Dépenses :			
	AP			#DIV/0!
	CP	1 864 300	3 139 266	68,39%
	Recettes :	744 904	1 900 000	155,07%
Fonctionnement	Dépenses	17 425 635	17 819 944	2,26%
	Recettes	4 594 708	4 856 938	5,71%
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	19 289 935	20 959 210	8,65%
	Recettes	5 339 612	6 756 938	26,54%

- Les charges de personnel

Les charges de personnel relatives à l'administration générale de la collectivité s'élèvent à 12 181 829 € et tiennent compte :

- du remboursement à la Ville de Metz du personnel municipal mis à disposition de la Direction Commune des Systèmes d'Information pour 1 939 620 € qui sera intégré dans le coût du service mutualisé refacturé à la Ville au prorata du volume effectif de l'activité rendue ;
- d'une provision pour le Glissement Vieillesse Technicité des agents de la collectivité et pour les augmentations de rémunération liées à la réforme des agents de catégorie C ;
- de l'augmentation des charges patronales du fait de l'augmentation des taux de cotisation aux caisses de retraite.

- Les charges à caractère général

Les charges de fonctionnement à caractère général s'élèvent à 5 638 115 € et concernent principalement :

- Les dépenses relatives à l'informatique et aux télécommunications ainsi qu'à celles du Système d'Information Géographique, qui sont proposées en inscription pour un montant de 2 248 240 €, intégrant les dépenses relatives aux prestations informatiques réalisées par Metz Métropole pour d'autres entités et notamment la Ville de Metz.
- La location des locaux hébergeant les services de Metz Métropole y compris le SIG, ainsi que les charges correspondantes pour 1 160 720 €.

- L'ensemble des charges nécessaires au bon fonctionnement de l'institution comprenant notamment les assurances, les charges relatives aux véhicules et les fournitures diverses.
- Des crédits sont également proposés en inscription pour la réalisation de prestations d'étude et de conseil à caractère notamment juridique et financier.
- La contribution de Metz Métropole au Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain est portée à 315 000 € en 2014. En effet, celui-ci se structure en 2014 avec la mise en place de moyens humains propres et une présence forte dans l'ensemble des négociations en cours autour du CPER et PO FEDER notamment. Deux grands dossiers seront prioritaires pour le pôle : la bibliothèque Numérique de référence et la réponse à l'appel à projet French Tech
- Pour le Conseil de développement durable, et après une année fortement marquée par la finalisation du Projet de territoire alimentée notamment par le rapport sur l'identité de Metz Métropole, 2014 permettra de tirer un bilan des actions menées et, en concertation étroite avec les élus, de dessiner les grandes lignes des travaux à venir et des évolutions de méthode à initier. 11 300 € sont proposés en inscription au présent budget pour permettre le fonctionnement de cette instance de concertation.
- Les Investissements

Les propositions d'inscription s'élèvent à 3 139 266 € et concernent principalement :

- l'acquisition et le renouvellement de logiciels, matériels informatiques et bureautiques, ainsi que des dépenses d'équipement en matière de télécommunication tenant compte du schéma directeur informatique pour 2 787 871 € dont 889 000 € de crédits de paiement sur l'AP « Schéma Directeur Informatique ».
 

Dans le cadre de la mutualisation des systèmes d'information, Metz Métropole porte l'ensemble des investissements, qu'ils concernent Metz Métropole ou la Ville de Metz, et perçoit en retour une subvention d'équipement de cette dernière de 1 744 173 € correspondant à sa part desdits investissements.
- Des provisions pour divers travaux d'aménagement des locaux Harmony Park et pour acquisition de matériels, mobiliers et véhicules nécessaires au bon fonctionnement des services communautaires.

## 2. L'assemblée communautaire

Fonction 021		BP 2013	BP 2014	BP 14/ BP 13
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP			SO
	Recettes :			SO
Fonctionnement	Dépenses	1 262 364	1 521 714	20,54%
	Recettes			SO
TOTAL inscriptions CP	Dépenses	1 262 364	1 521 714	20,54%
	Recettes	0	0	SO

Les crédits proposés en inscription pour un montant de 1 521 714 € concernent :

- le fonctionnement de l'assemblée communautaire et les frais de représentation pour un montant de 1 256 014 € ;  
L'assujettissement rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2013 des indemnités des élus aux cotisations sociales explique cette progression significative du coût de fonctionnement de l'assemblée.
- le coût de fonctionnement du cabinet pour 265 700 € dont 196 800 € correspondent à la rémunération, charges comprises, de 2,5 collaborateurs assurant des missions de conseil, d'élaboration et de préparation des décisions de l'autorité en liaison avec l'administration ainsi que le suivi des représentations et des affaires purement politiques.

## 3. L'information et la communication

Fonction 023		BP 2013	BP 2014	BP 14/ BP 13
Investissement	Dépenses :			
	AP			SO
	CP	15 000	40 000	167%
	Recettes :			SO
Fonctionnement	Dépenses	905 945	881 453	-2,70%
	Recettes			SO
TOTAL inscriptions budgétaires	Dépenses	920 945	921 453	0,06%
	Recettes	0	0	SO

En 2014, le budget Communication est recentré sur les actions essentielles à destination du service à la population : tri déchets, transports, ...

En effet, l'année 2014 est marquée par la fusion avec la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre. La communication s'attachera tout au long de l'année à remettre les différents documents à jour mais également à s'adresser régulièrement aux nouveaux habitants de l'agglomération pour leur

permettre de mieux appréhender la réalité des compétences de Metz Métropole à l'échelle de leurs communes.

De même, une information sera délivrée à l'ensemble des habitants de Metz Métropole pour leur faire découvrir ce nouveau territoire ainsi que les évolutions éventuelles de compétences.

2014 sera également une année très culturelle.

L'accent sera porté sur la grande exposition du Centre Pompidou-Metz : Phares, sans oublier la communication du Musée de la Cour d'Or à travers ses expositions et le début des travaux de l'entrée du Musée.

Une nouvelle campagne de communication mettra également à l'honneur les spectacles de l'Opéra-Théâtre ainsi que le programme ouvert au public du Conservatoire Gabriel Pierné.

Concernant la communication « Grands projets », la BA128 et le Centre des Congrès vont voir leur destinée s'affirmer en cette nouvelle année. Une communication spécifique accompagnera l'évolution de ces dossiers.

Enfin, Metz Métropole s'attachera à valoriser, comme chaque année, son territoire à travers une série de 44 « cartes postales » télévisuelles qui seront diffusées sur Mirabelle TV ainsi que sur les médias numériques de Metz Métropole (internet, Facebook, ...).

## **E L'ANNUITE DE LA DETTE**

Les inscriptions budgétaires pour les dépenses relatives à la dette pour 2014 sont de trois ordres :

- les remboursements de capital des emprunts (chapitre 16) des encours des 2 EPCI préexistants,
- les frais financiers, notamment les commissions de non utilisation des contrats revolving « non mobilisés » (chapitre 011),
- les charges d'intérêts (chapitre 66).

Chaque année, les inscriptions budgétaires sont prévues en fonction :

- de l'encours de dette constaté en début d'exercice,
- de l'anticipation des variations des taux d'intérêt sur l'exercice,
- de l'anticipation des mobilisations d'emprunts nouveaux et lignes de trésorerie pour l'exercice.

	BP 2013	BP 2014	BP 14/ BP 13
provision "emission obligataire"	490 000	490 000	0,00%
Remboursement du capital	1 331 000	1 820 000	36,74%
Amortissement contrats des CLTR	990 000	900 000	-9,09%
Frais financiers	67 800	70 000	3,24%
Charges d'intérêt	2 800 000	2 050 000	-26,79%
<b>Total</b>	<b>5 188 800</b>	<b>4 840 000</b>	<b>-6,72%</b>

Outre les provisions pour les nouveaux emprunts qui interviendraient en cours d'exercice (514 000 € en charges d'intérêt uniquement), ces prévisions tiennent compte des éléments décrits ci-après.

### **1. La dette amortissable**

La dette amortissable 2014 est composée de 8 contrats pour lesquels :

- Le remboursement de capital nécessite une inscription de 1 820 000 €.
- Les charges d'intérêt correspondantes sont provisionnées pour un montant de 680 000 €.

### **2. Les Crédits Long Terme Reconstituables (C.L.T.R.)**

En 2014, Metz Métropole disposera de 3 contrats de prêt offrant la possibilité de pratiquer, sur des durées infra-annuelles, des remboursements de capital, ce qui permet en effet de limiter les frais financiers en remboursant les encours devenus temporairement inutiles au regard du niveau de la trésorerie. Les arbitrages pourront ainsi s'élever dans la limite de 14,9 M€.

Ces outils permettent également d'effectuer une gestion active de la trésorerie en mobilisant des fonds destinés à financer les investissements.

Cette pratique financière nécessite l'inscription au budget en dépenses et en recettes de 14,9 M€ pour effectuer les opérations comptables liées à la mobilisation de trésorerie durant l'exercice 2014.

Ces contrats seront amortis en 2014 pour un montant de 900 000 €, la provision d'intérêt correspondante s'élevant à 245 000 €.

### **3. Les lignes de trésorerie**

Deux crédits de trésorerie sont actuellement utilisés par Metz Métropole :

- une ligne de trésorerie de 10 000 000 € auprès de la Banque Postale arrivant à échéance en septembre 2014,
- un crédit de trésorerie de 15 000 000 € finançant spécifiquement l'avance de trésorerie versée à la SAREMM dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de l'Amphithéâtre à Metz et arrivant à échéance en décembre 2014.

Ces prêts donnent lieu au versement de charges financières, provisionnées pour un montant de 400 000 €, et de frais financiers divers.

#### **4. Emprunt Obligataire**

L'emprunt obligataire s'est réalisé à hauteur de 4,9 millions d'euros sur 10 ans au taux de 4.30%, en novembre 2012. Le remboursement en capital se réalisant au terme du contrat, conformément à la délibération du 2 décembre 2013, le remboursement du capital est provisionné pour la 2<sup>ème</sup> année, soit 490 000 €.

En outre, 211 000 € de crédits budgétaires sont inscrits pour les intérêts financiers.

### **PARTIE III LES BUDGETS ANNEXES**

#### **PARTIE IV BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS COLLECTIFS**

Le budget annexe Transports Collectifs est assujéti à la TVA et de ce fait est quasi-intégralement géré Hors Taxes : les propositions d'inscriptions des dépenses et recettes le sont donc sur des montants HT. 2014 est la première année de fonctionnement en année pleine après la mise en service du centre de maintenance, de METTIS et du nouveau réseau restructuré autour des 2 lignes BHNS. Il s'agit désormais d'optimiser et d'améliorer ce nouveau réseau, et d'accroître le nombre de voyageurs en changeant les habitudes de déplacement.

Par ailleurs, en raison de la fusion avec la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre, le périmètre des transports urbains a été étendu au 1<sup>er</sup> janvier à Peltre, Jury, Mécleuves et Chesny. De nouveaux services sont mis en place pour desservir les habitants.

Ce budget intègre une reprise anticipée des résultats du compte administratif 2013 ainsi que les restes à réaliser en investissement, et doit son équilibre à une avance du budget principal de 2,35 M€.

A noter enfin une baisse de près de 37 % du budget annexe global en raison de la baisse des dépenses d'investissement liée à l'achèvement des travaux METTIS.

## EQUILIBRE GENERAL BA Transports : BP 2014 en K€

DEPENSES					
		BP 2013	BP 2014 avec RAR	dont RAR et résultats 2013	variation BP14 / BP13
<b>I. Fonctionnement</b>	Dépenses réelles	48 675	54 794		12,6%
	Mouvements d'ordre	3 841	6 318		64,5%
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>		<b>52 517</b>	<b>61 112</b>	<b>0</b>	<b>16,4%</b>
<b>II. Investissement</b>	Dépenses réelles hors art 16449	100 463	39 443	143	-60,7%
	art 16449 - OGDT	25 000	23 800		-4,8%
	Mouvements d'ordre	31 648	24 241		-23,4%
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>157 111</b>	<b>87 484</b>	<b>143</b>	<b>-44,3%</b>
solde d'exécution reporté			39	39	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT avec reprise</b>		<b>157111</b>	<b>87 524</b>	<b>182</b>	<b>-44,3%</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES hors 16449</b>		<b>149 138</b>	<b>94 276</b>	<b>182</b>	<b>-36,8%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>209 627</b>	<b>148 635</b>	<b>182</b>	<b>-29,1%</b>
RECETTES					
		BP 2013	BP 2014 avec RAR	dont RAR et résultats 2013	variation BP14 / BP13
<b>I. Fonctionnement</b>	Recettes réelles	52 478	58 432		11,3%
	Mouvements d'ordre	39	441		1042,9%
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>		<b>52 517</b>	<b>58 873</b>	<b>0</b>	<b>12,1%</b>
solde d'exécution reporté			2 239	2 239	
<b>TOTAL EXPLOITATION avec reprise</b>		<b>52517</b>	<b>61 112</b>	<b>2 239</b>	<b>16,4%</b>
<b>II. Investissement</b>	Recettes réelles hors art 16449	96 521	33 605	2 343	-65,2%
	art 16449 - OGDT	25 000	23 800		-4,8%
	Mouvements d'ordre	35 590	30 118		-15,4%
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>157 111</b>	<b>87 523</b>	<b>2 343</b>	<b>-44,3%</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES hors 16449</b>		<b>148 999</b>	<b>94 276</b>	<b>4 581</b>	<b>-36,7%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>209 627</b>	<b>148 635</b>	<b>4 581</b>	<b>-29,1%</b>

## A EXPLOITATION

Le budget 2014 s'équilibre à 61 111 719 € selon les mécanismes suivants :

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2013	BP 2014	évo
011	Rémunération délégataire	41 026 843	45 748 365	11,5%
011	autres charges à caractère général	1 659 676	1 460 489	-12,0%
012	Charges de personnel	965 798	686 000	-29,0%
014	Remboursements Versement Transport	100 000	100 000	0,0%
65	Subventions (CG57, DGD)	1 238 000	1 308 786	5,7%
66	Charges financières	3 203 165	4 611 079	44,0%
67	Charges exceptionnelles	481 623	879 000	82,5%
68	Dotations aux provisions	0	0	SO
Total des dépenses réelles d'exploitation		48 675 105	54 793 719	12,6%
023	Virement à la section d'investissement	548 481	238 000	-56,6%
042	Transfert entre sections	3 293 000	6 080 000	84,6%
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 841 481	6 318 000	64,5%
TOTAL dépenses d'exploitation de l'exercice		52 516 586	61 111 719	16,4%
RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2013	BP 2014	évo
70	Billetterie	9 824 000	14 853 000	51,2%
73	Versement Transport	38 300 000	37 550 000	-2,0%
74	Subventions (DGD, FEDER)	2 321 000	1 413 165	-39,1%
75	Autres produits de gestion courante	0	140 000	SO
77	Produits exceptionnels	1 633 000	4 476 000	174,1%
78	Reprise sur subventions	400 000		-100,0%
Total des recettes réelles d'exploitation		52 478 000	58 432 165	11,3%
042	Transfert entre sections	38 586	441 004	1042,9%
Total des recettes d'ordre d'exploitation		38 586	441 004	1042,9%
TOTAL recettes d'exploitation de l'exercice		52 516 586	58 873 169	12,1%
Résultat reporté de la section d'exploitation 2013			2 238 550	SO
		=	=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>52 516 586</b>	<b>61 111 719</b>	<b>SO</b>

## **1. Les recettes**

Elles sont estimées à 61 111 719 € dont 60 670 715 € en mouvements réels et sont principalement constituées par :

- le Versement Transport pour un montant de 37 550 000 €, les versements étant stables depuis 2 ans sur le périmètre de l'ancienne Metz Métropole. A noter qu'il est proposé par ailleurs d'étendre le versement transport aux 4 nouvelles communes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.
- la DGD (Dotation Générale de Décentralisation) versée par l'Etat concernant les transports scolaires pour un montant de 1 204 000 € ;
- les recettes des usagers, versées par l'intermédiaire du délégataire à Metz Métropole, estimées à 14 853 000 € conformément aux objectifs contractuels actualisés de la délégation de service public pour la 1<sup>ère</sup> année complète d'exploitation du nouveau réseau ;
- 1 400 000 € de produit de cession d'actif suite à la vente du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des voyageurs (SAEIV) au délégataire ;
- Comme annoncé dans le budget principal et en raison notamment de la transition entre la fin des travaux METTIS et la montée en puissance du nouveau réseau, il est nécessaire de procéder à une reprise anticipée des résultats 2013 (2 238 550 €) et d'inscrire une avance du budget principal de 2 350 000 € pour permettre l'équilibre de la section d'exploitation.

## **2. Les dépenses**

Elles sont estimées à 61 111 719 € dont 54 793 719 € en dépenses réelles et 6 318 000 € de dotations aux amortissements et de virement vers la section d'investissement.

Les dépenses d'exploitation sont de quatre types :

Charges de fonctionnement du projet METTIS : 1 315 743 €

L'achèvement du projet METTIS nécessite encore l'inscription des dépenses suivantes :

- Les dépenses relatives aux indemnités liées aux travaux de 970 300 € dont :
  - 800 000 € de provision pour des indemnités, qui viennent en abondement de l'enveloppe initiale de 2 millions d'euros, en raison des nombreux dossiers présentés et de la justification des préjudices avérés.
  - 170 300 € principalement constitués de frais d'honoraires et d'études pour la commission d'indemnisation amiable et diverses études.
- Les frais de personnel : 345 443 €

Les charges de fonctionnement du réseau des transports collectifs s'établissent à 48 222 409 € et se décomposent principalement comme suit :

- 45 748 365 € nécessaires à la rémunération forfaitaire du délégataire pour l'exploitation du réseau à compter du 1er janvier 2014, intégrant METTIS, les restructurations du réseau constatées par ordres de service en 2013, la rémunération supplémentaire du délégataire si les objectifs de qualité sont atteints notamment en terme de propreté, fiabilité des véhicules, accueil, conduite, informations aux arrêts dans les bus, ponctualité... ainsi que le lancement d'une étude d'optimisation du service de transport des personnes à mobilité réduite par la SAEMML TAMM.
- 979 000 € de compensation financière versée au Département de la Moselle au titre de l'utilisation des lignes interurbaines et de la prise en charge des élèves subventionnés y compris sur le territoire des 4 communes rattachées à Metz Métropole suite à la fusion avec le Communauté de Communes du Val Saint Pierre,
- 511 079 € pour le remboursement de la part fonctionnement des investissements portés par le délégataire (nouveau système billettique, SAEIV, renouvellement du parc de véhicules).

Les frais financiers et intérêts des emprunts : 4 100 000 €

- 3 700 000 € pour les emprunts définitivement mobilisés : 80 M€ de la Banque Européenne d'Investissement et 39,3 M€ de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).
- Une provision de 400 000 € pour les frais liés au solde de l'emprunt CDC qui sera définitivement mobilisé en cours d'exercice ainsi que les tirages revolving et utilisations de ligne de trésorerie.

Les frais généraux portés par le budget principal (frais de personnel, etc ) qui seront refacturés au budget annexe : 409 557 €

## **B INVESTISSEMENT**

Les crédits de paiement proposés à la section d'investissement du BP 2014 s'élèvent à 87 341 497 € et sont répartis de la façon suivante, en intégrant les restes à réaliser et résultats 2013 :

INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2013	BP 2014	évo
16	Emprunts et Dettes		9 642 240	#DIV/0!
20	Immobilisations incorporelles - Equipement du réseau	2 465 137	865 118	-64,9%
21	Immobilisations corporelles - Equipement du réseau	991 999	2 550 389	157,1%
23	Travaux Mettis et acquisitions foncières	92 078 910	25 801 101	-72,0%
23	Remboursement délégataire	378 230		-100,0%
4581	Aménagement avenue de la Seille	2 342 500	402 200	-82,8%
27	Autres immobilisations financières	2 201 330		-100,0%
Total des dépenses réelles d'investissement		100 458 106	39 261 048	-60,9%
16	Opérations Gestion dette - trésorerie (dépenses réelles)	25 000 000	23 800 000	-4,8%
Total des dépenses réelles d'investissement avec OGDT		125 458 106	63 061 048	-49,7%
041	Opérations Gestion dette - trésorerie (dépenses d'ordre)	31 628 694	23 800 000	-24,8%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	38 370	441 004	1049,3%
Total des dépenses d'ordre d'investissement		31 667 064	24 241 004	-23,5%
TOTAL dépenses d'investissement de l'exercice		157 125 170	87 302 052	-44,4%
Reste à réaliser 2013			142 609	
Résultat reporté de la section d'investissement 2013			39 445	
		=	=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>157 125 170</b>	<b>87 484 106</b>	<b>-44,3%</b>
RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2013	BP 2014	évo
23	Immobilisations en cours	14 400	2 152 091	NS
13	Subventions d'Investissement	36 228 694	20 383 675	11,0%
16	Emprunts et Dettes	54 950 000	8 200 000	-6,5%
20	refacturation SAEIV KEOLIS	3 000 000	0	-40,2%
4582	Améagement avenue de la Seille (rbst SAREMM)	2 342 500	487 840	-36,7%
Total des recettes réelles d'investissement		96 535 594	31 223 606	-3,6%
16	Opérations Gestion dette - trésorerie (recettes réelles)	25 000 000	23 800 000	-53,7%
Total des recettes réelles d'investissement avec OGDT		121 535 594	55 023 606	-21,1%
021	Virement de la section de fonctionnement	548 481	238 000	21,9%
041	Opérations Gestion dette - trésorerie (recettes d'ordre)	31 628 694	23 800 000	-41,4%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	3 412 401	6 080 000	0,6%
Total des recettes d'ordre d'investissement		35 589 576	30 118 000	-38,5%
TOTAL recettes d'investissement de l'exercice		157 125 170	85 141 606	-25,9%
Reste à réaliser 2013			2 342 500	
		=	=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>157 125 170</b>	<b>87 484 106</b>	<b>-44,3%</b>

## 1. Les dépenses

### ▪ **METTIS**

Les crédits de paiements nécessaires pour l'année 2014 sont proposés à 23 825 010 € en section d'investissement et se décomposent principalement de la façon suivante :

- ✓ 20,67 M€ pour les travaux des lignes A et B,
- ✓ 0,339 M€ pour les travaux du centre de maintenance et d'exploitation,
- ✓ 1,618 M€ d'acquisitions foncières,
- ✓ 1,02 M€ pour la fourniture des BHNS (matériel roulant).

Il convient également d'inscrire les crédits sur mouvements réels pour les opérations comptables suivantes :

- ✓ Les opérations pour le compte de la SAREMM : 402 200 € liés à l'aménagement de l'avenue de la Seille qui seront intégralement refacturés à la SAREMM
- ✓ Les comptes d'avance sur les MOAD envers les Villes de Woippy et de Metz, qui sont soldés au fur et à mesure de la présentation des factures justifiées : 2,152 M€

### ▪ **Réseau de transport :**

Dans le cadre de l'AP « Système d'Aide à l'Exploitation et l'Information des Voyageurs » au montant inchangé (6 M€), 451 984 € de crédits de paiement seront ouverts en 2014 afin d'achever les tranches conditionnelles n°2 et 3 du marché SAEIV.

408 135 € seront inscrits dans le cadre de l'AP « Vidéosurveillance ».

Enfin, pour faire face aux obligations réglementaires prescrites aux autorités organisatrices de transports dans le cadre de la définition du schéma d'accessibilité aux handicapés, il est proposé d'inscrire 1 210 389 € de crédits de paiement dans le cadre de l'Autorisation de Programme « Accessibilité réseau » afin de réaliser les travaux de mise en conformité de l'accessibilité de ses 5 lignes structurantes et notamment la ligne 3 qui est la ligne la plus fréquentée du réseau après les lignes METTIS.

Par ailleurs, 3 313 644 € de crédits d'investissement sont proposés au BP 2014 pour les opérations suivantes :

- 1 973 644 € de crédits de paiement pour le remboursement des investissements portés par le délégataire (nouveau système billettique, SAEIV, renouvellement du parc de véhicules, investissements non prévus), conformément à la DSP,

- 1 340 000 € pour le programme d'aménagement 2014.

## **2. Les recettes**

Concernant les travaux METTIS, sur la base des crédits inscrits en dépenses, sont attendus de nos partenaires 17 383 675 € de subventions et fonds de concours dont :

- Etat : 6 029 000 € (Plan Grenelle Transports, Plan "Espoirs banlieue" et contrat de redynamisation des sites de défense),
- Région : 2 720 000 €,
- Département : 6 256 675 €,
- UE – FEDER : 2 378 000 €

Parallèlement, le budget principal va reverser au Budget Annexe une 3ème tranche de 3 000 000 € des excédents d'investissements constatés lorsque la compétence « transports » était au budget principal (cf. budget principal).

Enfin un emprunt d'équilibre de 8 200 000 € est inscrit. Il concerne le solde de l'emprunt de la Caisse des Dépôts d'une part et un crédit-relais pour assurer le portage des dépenses avant encaissement de la totalité des subventions d'autre part.

## PARTIE V BUDGET ANNEXE DES DECHETERIES

La gestion des déchèteries est assurée par Metz Métropole dans le cadre d'un budget annexe de type M4 faisant l'objet d'un assujettissement à la TVA. Ainsi, les dépenses et recettes présentées au sein de ce budget sont des montants HT.

Les activités d'exploitation des déchèteries sont dorénavant gérées par la régie HAGANIS, cessionnaire du contrat liant Metz Métropole à SOMERGIE, dissout depuis juillet 2012.

Le budget annexe déchèteries s'élève à 4 559 164 € HT, en diminution de 1,4% par rapport au budget primitif 2013. Les crédits se répartissent pour 4 468 882 € sur la section d'exploitation et 90 282 € sur la section d'investissement.

### A EXPLOITATION

DEPENSES					RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2013	BP 2014	évo	Chap	Libellé	BP 2013	BP 2014	évo
011	Charges à caractère général	4 185 744	4 205 010	0,5%	70	Produits des services, du Domaine et des Ventes	4 206 276	4 158 600	-1,1%
012	Charges de personnel	15 000	15 000	0,0%	73	Produits fiscaux			SO
65	Subventions	17 500	2 000	-88,6%	75	Autres produits de gestion courante	315 168	306 000	-2,9%
66	Charges financières	8 820	2 900	-67,1%	77	Produits exceptionnels			SO
67	Charges exceptionnelles	190 000	153 690	-19,1%					SO
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>4 417 064</b>	<b>4 378 600</b>	<b>-0,9%</b>	<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>4 521 444</b>	<b>4 464 600</b>	<b>-1,3%</b>
023	Virement à la section d'investissement	29 380	15 541	-47,1%					SO
042	Opérations d'ordre entre sections	75 000	74 741	-0,3%	042	Opérations d'ordre entre sections		4 282	SO
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>104 380</b>	<b>90 282</b>	<b>-13,5%</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0</b>	<b>4 282</b>	<b>SO</b>
<b>TOTAL dépenses d'exploitation</b>		<b>4 521 444</b>	<b>4 468 882</b>	<b>-1,2%</b>	<b>TOTAL recettes d'exploitation</b>		<b>4 521 444</b>	<b>4 468 882</b>	<b>-1,2%</b>

Les dépenses concernent plus particulièrement :

- Le coût de la prestation de gestion des déchèteries pour 4 205 010 € HT,
- Le versement au budget général des frais généraux (personnel, divers...) : 15 000 € HT,
- Les subventions versées par Metz Métropole à Haganis dans le cadre de la rénovation de la déchèterie de Marly et de l'acquisition des terrains attenants à la PAVD : 153 690 €,

- Les intérêts des emprunts contractés par Metz Métropole et les charges financières liées au remboursement des emprunts pour les investissements réalisés par SOMERGIE pour le compte de Metz Métropole : 2 900 €.

Les recettes se décomposent principalement comme suit :

- La participation des collectivités sur la base du maintien de la contribution par habitant à 1,50 € HT/mois/hab pour les habitants de Metz Métropole, de la Communauté de Communes du Val de Moselle (fin de convention d'utilisation au 31/12/2014) et pour les habitants de certaines communes de la Communauté de Communes du Pays de Pange (fin de convention d'utilisation au 31/03/2014) utilisant les déchèteries de l'agglomération.

En conséquence, les contributions de Metz Métropole, financées par le budget général, et celles des Communautés de Communes du Val de Moselle et du Pays de Pange sont attendues pour un montant global de 4 158 600 € HT.

- Le reversement par Haganis d'un droit d'usage des installations correspondant à 50 % des recettes des redevances d'apport des usagers particuliers et extérieurs et des recettes de valorisation des déchets recyclables pour un montant de 250 000 € HT,
- La perception de soutiens de la part d'éco-organismes pour la collecte des D3E pour un montant de 60 000 € HT.

## **B INVESTISSEMENT**

La section d'investissement est proposée en équilibre à 90 282 € de la façon suivante :

DEPENSES					RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2013	BP 2014	évo	Chap	Libellé	BP 2013	BP 2014	évo
23	Immobilisations en cours	104 380	86 000	-18%					SO
16	Emprunts et Dettes	0		#DIV/0!					SO
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>104 380</b>	<b>86 000</b>	<b>-18%</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>SO</b>
				#DIV/0!	021	Virement de la section de fonctionnement	29 380	15 541	-47%
040	Opérations d'ordre entre sections		4 282	#DIV/0!	040	Opérations d'ordre entre sections	75 000	74 741	0%
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0</b>	<b>4 282</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>104 380</b>	<b>90 282</b>	<b>-14%</b>
<b>TOTAL dépenses d'investissement</b>		<b>104 380</b>	<b>90 282</b>	<b>-14%</b>	<b>TOTAL recettes d'investissement</b>		<b>104 380</b>	<b>90 282</b>	<b>-14%</b>

Les dépenses intègrent le remboursement d'annuités relatives aux investissements réalisés par SOMERGIE sur les déchèteries de Montigny-lès-Metz, Metz Magny et Vernéville : 86 000 € HT.

Les recettes sont intégralement assurées par la dotation aux amortissements et le virement de la section d'exploitation.

## **PARTIE VI BUDGET ANNEXE « ARCHEOLOGIE PREVENTIVE »**

Le budget annexe « Archéologie Préventive », géré en M14 et partiellement assujéti à TVA, s'élève à 2 132 000 € dont 272 000 € pour la section d'investissement et 1 860 000 € pour la section de fonctionnement.

Pour 2014, de nombreuses opérations sont d'ores et déjà programmées :

- Diagnostics :

- Metz rue de la grange aux Dames sur 12 834 m<sup>2</sup> et extension du futur bâtiment de l'URM sur 2880 m<sup>2</sup>
- La Maxe lotissement « Le francglot II » sur 6 370 m<sup>2</sup>
- Saint-Privat-La-Montagne Lieudit « Rue Pâtural » sur 4 660 m<sup>2</sup>

Au cours de l'année 2014, d'autres diagnostics (Mey, Saulny, Scy-Chazelles, Gravelotte, Jussy, réaménagement de la base aérienne de Frescaty, Metz, etc) peuvent être réalisés selon le planning d'intervention et les possibilités financières du Pôle Archéologie.

Pour chacune de ces opérations, selon le résultat de ces diagnostics, le Service Régional de l'Archéologie pourra prescrire des fouilles.

- Fouilles :

Pour 2014 environ 10 chantiers de fouilles archéologiques sont programmés dont 7 sur Metz où doivent être implantés des Points d'Apports Volontaires.

- Mise en place d'actions de valorisation du patrimoine archéologique :

Le Pôle Archéologie continuera à développer des actions visant à faire connaître au public les sites importants situés sur le territoire de Metz Métropole et présentera le résultat de ses travaux lors de plusieurs colloques nationaux et internationaux (Bruxelles, Arlon, Xanten, Clermont-Ferrand et Strasbourg). Une plaquette sur les fouilles de la Voie Nouvelle à Metz devrait sortir en cours d'année.

## A FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2013	BP 2014	Evo
011	Charges à caractère général	592 916	657 000	10,8%
012	Charges de personnel	1 050 268	907 000	-13,6%
65	Subventions		3 000	SO
66	Charges financières	76 646	63 000	-17,8%
67	Charges exceptionnelles	8 484		-100,0%
Total des dépenses réelles		1 728 314	1 630 000	-5,7%
023	Virement à la section d'investissement	69 516	217 285	212,6%
042	Transfert entre sections	22 170	12 715	-42,6%
Total des dépenses d'ordre		91 686	230 000	150,9%
TOTAL dépenses de fonctionnement		1 820 000	1 860 000	2,2%
RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2013	BP 2014	Evo
70	Produits des services, du Domaine et des Ventes	150 000	80 000	-46,7%
75	Autres produits de gestion courante	1 670 000	1 780 000	6,6%
Total des recettes réelles d'exploitation		1 820 000	1 860 000	2,2%
Total des recettes d'ordre		0	0	SO
TOTAL recettes de fonctionnement		1 820 000	1 860 000	2,2%

### 1. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont proposées à hauteur de 1 860 000 € et concernent principalement, au vu du programme d'activité préalablement détaillé :

- Les crédits gérés directement par le pôle archéologie préventive pour les dépenses relatives aux diagnostics, aux fouilles et à la valorisation patrimoniale :
  - Les locations d'engins et de base vie pour les équipes archéologiques pour un montant de 314 000 € dont 254 000 € pour la réalisation de fouilles et 60 000 € pour les diagnostics.
  - 38 000 € pour la réalisation d'études spécifiques,
  - 15 600 € pour l'achat de documentation ainsi que la réalisation de plaquettes,
  - 13 202 € pour l'achat des diverses fournitures,
- La refacturation du budget général au budget annexe des frais de personnel du pôle archéologie préventive pour 907 000 € (personnel permanent et temporaire) et des frais relatifs aux moyens généraux pour 80 000 €,
- Le coût de fonctionnement de la Maison de l'Archéologie et du patrimoine, notamment l'électricité, le chauffage et les fluides, pour un montant de 185 500 €,

- Les intérêts des 2 emprunts mobilisés pour le financement de la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine à hauteur de 63 000 €.

## 2. Les recettes

Elles sont estimées à 1 860 000 € et réparties de la façon suivante :

- 1 190 000 € sont attendus pour la réalisation de chantiers de fouilles,
- 80 000 €, au titre des Redevances d'Archéologie Préventive,
- 590 000 € sont provisionnés pour la participation du budget général au titre de l'activité "service public" (diagnostics et valorisation du patrimoine) ainsi que la prise en charge des annuités d'emprunts. Cette provision est en hausse en raison de l'augmentation de la charge imputable à la valorisation et à la conservation du patrimoine, des frais induits (liés aux surfaces de la Maison de l'Archéologie) et à une évolution de la répartition des charges entre diagnostics et fouilles.

## B INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2013	BP 2014	evo
21	Immobilisations corporelles		41 500	SO
23	Immobilisations en cours	240 000	1 500	-99,4%
16	Emprunts et Dettes	227 686	229 000	0,6%
Total des dépenses réelles		467 686	272 000	-41,8%
Total des dépenses d'ordre		0	0	SO
TOTAL dépenses d'investissement		467 686	272 000	-78,6%
RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2013	BP 2014	evo
13	Subventions d'Investissement	355 000	42 000	-88,2%
16	Emprunts et Dettes	21 000		-100,0%
21	Immobilisations corporelles			SO
Total des dépenses réelles		376 000	42 000	-88,8%
021	Virement de la section de fonctionnement	69 516	217 285	212,6%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	22 170	12 715	-42,6%
Total des recettes d'ordre		91 686	230 000	150,9%
TOTAL recettes d'investissement		467 686	272 000	-41,8%

## **1. Les dépenses**

L'opération « Maison de l'Archéologie et du Patrimoine (MAP) » financée par l'Autorisation de Programme s'est achevée en 2013 avec le paiement des derniers décomptes définitifs sur marchés.

Les inscriptions budgétaires sont proposées à hauteur de 272 000 €, intégralement en mouvements réels, en baisse de 41,8%. Elles concernent notamment :

- 29 000 € pour des achats de matériel et outillage technique,
- 12 500 € pour des travaux de mise en sécurité,
- 229 000 € pour le remboursement des emprunts (part capital) mobilisés pour le financement de la construction de la MAP.

## **2. Les recettes**

Les recettes d'investissement sont proposées en inscription à 272 000 € dont 230 000 € en mouvement réels. Elles se décomposent comme suit :

- 42 000 € correspondent au solde des subventions octroyées par le Département et la DRAC pour la construction de la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine,
- 230 000 € de mouvements d'ordre comprenant le virement de la section de fonctionnement et la dotation aux amortissements.

## PARTIE VII BUDGET ANNEXE « ZONES EN REGIE »

Le budget annexe « Zones en régie » de type M14 avec gestion de stock et assujetti à TVA s'élève pour 2014 à 16 210 015 € dont 6 461 059 € pour la section d'investissement et 9 748 956 € pour la section de fonctionnement. Il intègre une reprise anticipée des résultats du compte administratif 2013 et se décompose comme suit :

### A FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2013	BP 2014	Evo
011	Charges à caractère général	264 000	3 480 500	1218,4%
65	Subventions		1 136 250	SO
66	Charges financières		250	SO
Total des dépenses réelles		264 000	4 617 000	1648,9%
023	Virement à la section d'investissement	1 066 510	2 874 378	169,5%
042	Transfert entre sections	4 920 043	2 257 578	-54,1%
Total des dépenses d'ordre		5 986 553	5 131 956	-14,3%
<b>TOTAL dépenses de fonctionnement</b>		<b>6 250 553</b>	<b>9 748 956</b>	<b>56,0%</b>
RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2013	BP 2014	Evo
70	Produits des services, du Domaine et des Ventes	2 529 696	1 490 000	-41,1%
74	Subv. D'exploit	2 200 000	42 290	-98,1%
Total des recettes réelles d'exploitation		4 729 696	1 532 290	-67,6%
042	Transfert entre sections	1 520 857	4 355 578	186,4%
Total des recettes d'ordre		1 520 857	4 355 578	186,4%
TOTAL recettes de fonctionnement		6 250 553	5 887 868	-5,8%
Résultat reporté de la section de fonctionnement 2013			3 861 088	SO
			=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>6 250 553</b>	<b>9 748 956</b>	<b>55,97%</b>

Les crédits proposés en section de fonctionnement s'élèvent à 9 748 956 € et concernent principalement :

En dépenses :

Les mouvements réels sont proposés en inscription pour 4 617 000 € :

▪ **ZAC Lauvallières** : 3 950 000 €

La ZAC située sur les communes de Vantoux et Nouilly, accueille le pôle hospitalier Robert Schuman (regroupement des trois hôpitaux privés de Metz), ouvert au public depuis mars 2013. Autour de ce deuxième nouveau site hospitalier après celui de Mercy, Metz Métropole a décidé d'aménager une zone d'activités économiques sur une superficie d'environ 50 ha au total.

En 2014, le dossier de réalisation doit être élaboré et approuvé par Metz Métropole afin de permettre la poursuite du développement de cet espace en pôle commercial et d'activités structurant comme le SCOT a pu l'inscrire dans son projet arrêté.

En conséquence, il est proposé l'inscription de 250 000 € HT pour les études.

Parallèlement, et ainsi qu'il a été évoqué dans le cadre de la compétence « aménagements des zones d'activité et ZAC » du budget principal, il convient de refacturer au budget annexe, les dépenses supportées par le budget principal antérieurement à 2013, soit 3 230 000 € HT afin d'obtenir un compte de stock exhaustif au sein du budget annexe.

▪ **Zone Metz Technopôle** : 1 137 000 €

L'opération initiale d'aménagement de la zone Metz Technopôle est achevée, le renouvellement des voiries et équipements ainsi que les études d'évolution ou l'entretien sont inscrits au budget principal. En conséquence, le compte de stock « Zone Metz Technopôle » va être soldé sur le budget annexe « Zones en régies ».

Dans ce cadre, le budget annexe va verser au budget principal le montant de l'excédent constaté sur la zone, qui est provisionné pour 1 136 000 €, valeur au 1er janvier 2014.

En mouvement d'ordre, sont proposés :

- les crédits nécessaires à la gestion de stock des terrains des zones Metz Technopôle et Parc du Technopôle (2 257 578 €),
- le virement à la section d'investissement (760 098 €).

Les recettes sont constituées essentiellement par :

En mouvements réels,

- **Zone Metz Technopôle** : dans le cadre de l'opération de clôture du stock initial, et comme évoqué au budget principal, Il convient de prévoir le rachat des équipements publics de la zone (voirie, éclairage,... ) par le budget principal au budget annexe pour un montant de 1 490 000 € HT, valeur au 1er janvier 2014.

- **ZAC Lauvallières** : le solde de la subvention accordée par le Département de la Moselle (42 290 €)
- La reprise du résultat excédentaire du compte administratif 2013 : 1 746 808 €

En mouvement d'ordre, les crédits nécessaires à la gestion de stock de terrains pour les deux zones s'élèvent à 4 355 578 €.

## **B INVESTISSEMENT**

<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>DEPENSES</b>				
Chap	Libellé	BP 2013	BP 2014	évo
23	Immobilisations en cours	3 600 000		-100,0%
27	Créances	2 529 696		-100,0%
Total des dépenses réelles d'investissement		6 129 696	0	-100,0%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 520 857	4 355 578	186,4%
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 520 857	4 355 578	186,4%
TOTAL dépenses d'investissement de l'exercice		7 650 553	4 355 578	-43,1%
Résultat reporté de la section d'investissement 2013			2 105 481	#DIV/0!
		=	=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>7 650 553</b>	<b>6 461 059</b>	<b>-15,5%</b>
<b>RECETTES</b>				
Chap	Libellé	BP 2013	BP 2014	évo
16	Emprunts et dettes assimilées	1 664 000	720 103	-56,72%
27	Autres immobilisations financières		609 000	SO
Total des recettes réelles d'investissement		1 664 000	1 329 103	-20,13%
021	Virement de la section de fonctionnement	1 066 510	2 874 378	169,51%
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	4 920 043	2 257 578	-54,11%
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 986 553	5 131 956	-14,28%
TOTAL recettes d'investissement de l'exercice		7 650 553	6 461 059	-15,55%

## **1. Dépenses**

### a. Autorisation de programme :

L'Autorisation de Programme « ZAC Lauvallières » ouverte en 2012 pour un montant de 11 000 000 M€ TTC sera prochainement supprimée puisqu'en raison de la complexité du volet foncier de l'opération, celle-ci est gérée depuis le BS 2013 sous forme de compte de stock.

### b. Crédits de paiement :

Les crédits proposés en section d'investissement s'élèvent à 6 461 059 € et concernent :

- Les écritures d'ordre liées à la gestion des stocks des terrains pour les zones Metz Technopôle et Parc du Technopôle (4 355 578 €).
- La reprise du résultat déficitaire de la section d'investissement pour l'année 2013 : 2 105 481 €

## **2. Recettes**

Les crédits proposés en section d'investissement s'élèvent à 6 461 059 € et concernent :

En mouvements réels,

- La 1<sup>ère</sup> tranche du paiement de l'acte d'apport de Metz Métropole à la SAREMM, conformément aux échéanciers : 609 000 €
- Un emprunt d'équilibre de 720 103 € afin de financer l'aménagement de la ZAC Lauvallières.

En mouvements d'ordre,

- Les écritures d'ordre liées à la gestion des stocks des terrains pour les zones Metz Technopôle et Parc du Technopôle (2 257 578 €),
- Le virement de la section de fonctionnement (2 874 378 €).

## PARTIE VIII BUDGET ANNEXE « DECHETS VAL SAINT PIERRE »

Ce budget est un budget annexe de l'ancienne Communauté de Communes du Val Saint-Pierre et regroupe les dépenses de collecte et de traitement des 4 communes concernées en raison du mode de financement choisi : la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Il s'agit conformément à la réglementation d'un budget annexe de type M4 faisant l'objet d'un assujettissement à la TVA. Ainsi, les dépenses et recettes présentées au sein de ce budget sont des montants HT. Comme évoqué supra, du fait de la coexistence dans un premier temps des 2 modes de financement de la collecte et du traitement des déchets des deux anciens EPCI que sont la TEOM et la REOM, le financement de cette compétence est opéré dans le budget principal pour l'ex Communauté d'agglomération de Metz Métropole et dans un budget annexe pour l'ex Val Saint-Pierre.

Le présent budget primitif s'élève pour 2014 à 524 023 € dont 87 283 € pour la section d'investissement et 436 740 € pour la section de fonctionnement. Il intègre une reprise anticipée des résultats du compte administratif 2013 et se décompose comme suit :

### A EXPLOITATION

DEPENSES				
Chap	Libellé	BP 2013 (CCVSP)	BP 2014	évo
011	autres charges à caractère général	395 335	401 404	1,5%
012	Charges de personnel	5 300	8 000	50,9%
67	Charges exceptionnelles		500	SO
022	Dépenses imprévues	3 452		SO
Total des dépenses réelles d'exploitation		404 087	409 904	1,4%
042	Transfert entre sections	26 836	26 836	0,0%
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		26 836	26 836	0,0%
TOTAL dépenses d'exploitation de l'exercice		430 923	436 740	1,3%
RECETTES				
Chap	Libellé	BP 2013 (CCVSP)	BP 2014	évo
70	Vente de produits, prestations	356 000	356 100	0,0%
74	Subventions d'exploitation	40 000	40 000	0,0%
Total des recettes réelles d'exploitation		396 000	396 100	0,0%
042	Transfert entre sections			SO
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0	0	SO
TOTAL recettes d'exploitation de l'exercice		396 000	396 100	0,0%
Résultat reporté de la section d'exploitation 2013		34 223	40 640	18,8%
		=	=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>396 000</b>	<b>436 740</b>	<b>0</b>

Les dépenses sont constituées essentiellement par :

- La rémunération des prestataires pour la collecte (SITA), la gestion de la déchèterie et autres prestations pour 356 100 € HT,
- Le versement au budget général des frais généraux (personnel, divers...) : 8 000 € HT,
- La dotation aux amortissements pour 26 836 €.

Les recettes sont constituées essentiellement par :

- Le produit de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 321 000 €,
- Les ventes matières pour 35 000 €,
- Les subventions des éco-organismes pour 40 000 €,
- La reprise du résultat excédentaire 2013 : 40 640 €.

## **B INVESTISSEMENT**

<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>DEPENSES</b>				
Chap	Libellé	BP 2013 dont RAR (CCVSP)	BP 2014	évo
21	Immobilisations corporelles		40 000	SO
23	Immobilisations en cours		47 283	SO
	Opérations d'équipement	67 000		-100,0%
020	Dépenses imprévues	3 588		-100,0%
27	Autres immobilisations financières			#DIV/0!
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>70 588</b>	<b>87 283</b>	<b>23,7%</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections			SO
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>#DIV/0!</b>
<b>TOTAL dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>70 588</b>	<b>87 283</b>	<b>23,7%</b>
<b>RECETTES</b>				
Chap	Libellé	BP 2013 dont RAR (CCVSP)	BP 2014	évo
13	Subventions d'Investissement	17 494		-100,0%
16	Emprunts et Dettes			SO
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>17 494</b>	<b>0</b>	<b>-100,0%</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	26 836	26 836	0,0%
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>26 836</b>	<b>26 836</b>	<b>0,0%</b>
<b>TOTAL recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>44 330</b>	<b>26 836</b>	<b>-39,5%</b>
Résultat reporté de la section d'investissement 2013		26 258	60 447	130,2%
		=	=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>70 588</b>	<b>87 283</b>	<b>23,7%</b>

Les dépenses sont constituées essentiellement par des provisions pour travaux, achats d'équipement ou maintenance nécessaire au bon exercice de la compétence : 87 283 €

Les recettes sont constituées essentiellement par :

- La dotation aux amortissements pour 26 836 € et la reprise du résultat excédentaire 2013 : 60 447 €.

## **PARTIE IX MOTIONS**

Commissions consultées : Bureau

Il est proposé au Conseil l'adoption des motions suivantes :

## MOTION A

**Objet : Budget Primitif 2014 – Autorisations de Programme : prolongations de durée de vie ; vote et échéanciers 2014.**

Le Conseil,

Le Bureau entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2311-3 et R2311-9,  
VU le règlement financier de Metz Métropole approuvé par délibération du Conseil de Communauté du 11 mars 2013,

VU le Débat d'Orientation Budgétaire du 27 janvier 2014,

CONSIDERANT la nécessité de prolonger la durée de vie des Autorisations de Programme AP QVLS002, QVLS001-10, QVLS001-11, au regard de l'état d'avancement de plusieurs opérations de logements sociaux (retard dans le démarrage des travaux, les délais de livraison, ...),

CONSIDERANT la nécessité de prolonger la durée de vie de l'Autorisation de Programme AP QVEP001-11, au regard des engagements juridiques non encore réalisés,

CONSIDERANT la nécessité de prolonger la durée de vie de l'Autorisation de Programme AP ATEC004-11, au regard des engagements juridiques non encore réalisés,

DECIDE à titre exceptionnel la prolongation jusqu'au 31 décembre 2014 de la durée de vie des Autorisations de Programmes suivantes :

Compétence	N° AP	Libellés des autorisations de programme
Logement Social	QVLS002	Régularisation des engagements 2008-2009
	QVLS001-10	Programme 2010 Logement Social
	QVSL001-11	Programme 2011 Logement Social
Assainissement pluvial	QVEP001-11	Programme 2011 Assainissement pluvial
Equipements culturels	ATEC004-11	Investissements Centre Pompidou-Metz 2011

DECIDE l'inscription des Autorisations de Programme conformément aux tableaux ci-joints,

DECIDE d'approuver les échéanciers des crédits de paiement conformément aux tableaux ci-joints.

## Budget Principal

Compétence	Millésime	N° AP	Libellés des autorisations de programme	Montant des AP			Montants des Crédits de Paiements				
				Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision BP 2014 demandée	Total Cumulé	CP réalisés au 31/12/2012	Nouveau CP 2013	Nouveau CP 2014 a+b	Nouvel échéancier 2015 a+b	Echéancier Prévisionnel 2016 & plus
Gestion des déchets	2010	QVGD001-01	Programme 2011/2014 : mobilier de collecte	9 861 000		9 861 000	622 776	7 449 100	1 789 124	0	
	2010	QVGD002-01	Programme 2011/2014 : renouvellement du parc de véhicule	2 585 000	250 000	2 835 000	697 312	964 800	1 072 889	99 999	
	2010	QVGD003-01	Programme 2011/2014 : acquisition de composteurs	264 300		264 300	112 538	24 200	77 462	50 100	
	<b>Sous-total Gestion des déchets</b>				<b>12 710 300</b>	<b>250 000</b>	<b>12 960 300</b>	<b>1 432 626</b>	<b>8 438 100</b>	<b>2 939 475</b>	<b>150 099</b>
Logement Social	2010	QVLS002-01	Régularisation des engagements 2008-2009	1 303 310		1 303 310	941 631	157 500	204 179	0	
	2010	QVLS001-10	Programme 2010 Logement Social	9 000 000		9 000 000	4 064 096	1 537 000	811 600	2 340 408	246 896
	2011	QVLS001-11	Programme 2011 Logement Social	2 000 000		2 000 000	766 511	615 000	341 200	277 289	
	2012	QVLS001-12	Programme 2012 Logement Social	2 900 000		2 900 000	164 544	544 000	691 800	1 000 000	499 656
	2013	QVLS001-13	Programme 2013 Logement Social	2 900 000		2 900 000		511 500	584 400	1 090 000	714 100
	2014	QVLS001-14	Programme 2014 Logement Social		2 900 000	2 900 000		0	166 821	740 000	1 993 179
	<b>Sous-total Logement Social</b>				<b>18 103 310</b>	<b>0</b>	<b>18 103 310</b>	<b>5 936 782</b>	<b>3 365 000</b>	<b>2 800 000</b>	<b>5 447 697</b>
Assainissement pluvial	2010	QVEP001-10	Programme 2010 assainissement pluvial	3 000 000		3 000 000	2 314 503	569 000	0	0	116 497
	2011	QVEP001-11	Programme 2011 assainissement pluvial	3 000 000		3 000 000	2 318 705	480 000	201 295	0	
	2012	QVEP001-12	Programme 2012-2014 assainissement pluvial	9 000 000		9 000 000	1 493 875	2 040 000	2 852 729	2 000 000	613 396
	2013	QVEP002-01	Deviation réseau METTIS	550 000		550 000	0	550 000	0	0	
	<b>Sous-total Assainissement Pluvial</b>				<b>15 550 000</b>	<b>0</b>	<b>15 550 000</b>	<b>6 127 083</b>	<b>3 639 000</b>	<b>3 054 024</b>	<b>2 000 000</b>
Enseignement Supérieur	2010	CTES001-01	Institut Lafayette	15 000 000		15 000 000	3 503 144	7 883 764	3 613 092	0	
	2010	CTES002-01	Plan Campus	5 312 500		5 312 500	34 273	465 727	4 434 000	139 400	239 100
	2011	CTES003-01	CPER	5 145 000		5 145 000	200 000	600 000	600 000	1 327 000	2 418 000
	2011	CTES004-11	Subventions 2011	271 300		271 300	230 218	41 082	0	0	
	2012	CTES004-12	Subventions 2012	176 300		176 300	15 200	161 100	0	0	
	2013	CTES004-13	Subventions 2013	271 300		271 300		270 000	1 300	0	
	2014	CTES004-14	Subventions 2014		271 300	271 300		0	169 700	101 600	
<b>Sous-total Enseignement Supérieur</b>				<b>26 176 400</b>	<b>0</b>	<b>26 176 400</b>	<b>3 982 835</b>	<b>9 421 673</b>	<b>8 818 092</b>	<b>1 568 000</b>	<b>2 657 100</b>
Dév. éco et aménagement de zones	2010	CTDE001-01	Centre des Congrès	10 000 000		10 000 000		1 200 000	229 000	0	8 571 000
	2010	CTDE002-01	ZAC Marly Bellefontaine - MARLY	3 119 490		3 119 490	1 500 000	800 000	819 490	0	
	2007	CTDE003-01	ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre - METZ	49 168 609		49 168 609	23 526 270	12 683 000	6 130 700	6 828 639	
	2011	CTDE004-01	Plateforme multimodale (port de Metz)	1 085 968		1 085 968		0	264 065	376 800	445 103
	2011	QVHD001-01	Haut Débit	2 000 000		2 000 000	129 781	1 617 870	138 615	113 734	
	<b>Sous-total Développement économique</b>				<b>65 374 067</b>	<b>0</b>	<b>65 374 067</b>	<b>25 156 051</b>	<b>16 300 870</b>	<b>7 581 870</b>	<b>7 319 173</b>
Equipements culturels	2011	ATEC001-01	Musées : Nouvel accueil et Chapelle des Petits Carmes	3 500 000		3 500 000	52 274	502 000	2 720 000	225 726	
	2011	ATEC002-01	Opéra Théâtre : Fenêtres et toits terrasses	1 450 000		1 450 000	110 033	500 000	650 000	189 967	
	2011	ATEC003-01	Rénovation 2011 - 2014 des équipements culturels	3 100 000		3 100 000	332 272	703 000	1 012 000	1 052 728	
	2011	ATEC004-11	Centre Pompidou-Metz : investissements 2011	1 000 000		1 000 000	420 584	300 000	279 416	0	
	2012	ATEC004-12	Centre Pompidou-Metz : investissements 2012	1 000 000		1 000 000	14 949	806 000	179 051	0	
	2013	ATEC004-13	Centre Pompidou-Metz : investissements 2013	800 000		800 000		0	733 043	66 957	
	2013	ATEC005-01	Rénovation du Foyer de l'Opéra-Théâtre	400 000		400 000		41 800	300 000	58 200	
	2014	ATEC004-14	Centre Pompidou-Metz : investissements 2014		800 000	800 000		0	487 533	312 467	
	<b>Sous-total Equipements Culturels</b>				<b>11 250 000</b>	<b>800 000</b>	<b>12 050 000</b>	<b>930 112</b>	<b>2 852 800</b>	<b>6 361 043</b>	<b>1 906 045</b>
Moyens généraux	2012	IDMG001-01	Schéma Directeur du Système d'Information	3 089 724		3 089 724	65 949	1 726 293	882 000	415 482	
	<b>Sous-total Moyens Généraux</b>				<b>3 089 724</b>	<b>0</b>	<b>3 089 724</b>	<b>65 949</b>	<b>1 726 293</b>	<b>882 000</b>	<b>415 482</b>
<b>TOTAL des AP du Budget Principal</b>				<b>152 253 801</b>	<b>1 050 000</b>	<b>153 303 801</b>	<b>43 631 438</b>	<b>45 743 736</b>	<b>32 436 504</b>	<b>18 806 496</b>	<b>15 856 927</b>

Budget Annexe « Transports Publics »

Compétence	N° AP	Libellés des autorisations de programme	Montant des AP			Montant des Crédits de Paiements			
			Pour mémoire AP votée	Révision BP 2014	Total Cumulé	CP réalisés au 31/12/2012	Nouveau CP 2013	Nouveau CP 2014	Nouveau CP 2015 et suivants
Transports	QVTC003	SAEIV	6 400 000		6 400 000	2 211 287	3 646 332	542 381	
	QVTC005	VIDEOSURVEILLANCE	600 000		600 000	110 238	0	489 762	0
	QVTC006	ACCESSIBILITE RESEAU	6 000 000		6 000 000	0	300 536	1 452 467	4 246 997
	QVTC001	METTIS : acquisitions foncières (HT)	6 700 000		6 700 000	3 408 100	400 000	1 618 303	1 273 597
	QVTC002	METTIS : travaux lignes A et B (HT)	223 300 000		223 300 000	110 045 293	91 224 000	22 030 707	0
<b>TOTAL des AP du Budget Annexe "Transports Publics"</b>			<b>243 000 000</b>	<b>0</b>	<b>243 000 000</b>	<b>115 774 918</b>	<b>95 570 868</b>	<b>26 133 620</b>	<b>5 520 594</b>

Budget Annexe « Archéologie Préventive »

Compétence	N° AP	Libellés des autorisations de programme	Montant des AP			Montants des Crédits de Paiements			
			Pour mémoire AP votée	Révision BP 2014	Total Cumulé	CP réalisés au 31/12/2012	Nouveau CP 2013	Nouveau CP 2014	Nouveau CP 2015 et suivants
Archéologie	CTAP001	Maison de l'Archéologie et du Patrimoine	7 200 000		7 200 000	6 589 864	472 040	0	138 096
<b>TOTAL des AP du Budget Annexe "Archéologie Préventive"</b>			<b>7 200 000</b>	<b>0</b>	<b>7 200 000</b>	<b>6 589 864</b>	<b>472 040</b>	<b>0</b>	<b>138 096</b>

Budget Annexe « Zone en régies »

Compétence	N° AP	Libellés des autorisations de programme	Montant des AP			Montants des Crédits de Paiements				
			Pour mémoire AP votée	Révision BP 2014	Total Cumulé	CP réalisés au 31/12/2012	Nouveau CP 2013	Nouveau CP 2014	Nouveau CP 2015 et suivants	CP à annuler
Dév. Éco et aménagement des zones	CTDE005	ZAC Lauvallières - tranche 1	11 000 000		11 000 000	3 735 144	0	0	0	7 264 856
<b>TOTAL des AP du Budget Annexe "Zones en régies"</b>			<b>11 000 000</b>	<b>0</b>	<b>11 000 000</b>	<b>3 735 144</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 264 856</b>

## MOTION B

### Objet : **Budget Primitif 2014**

Le Conseil,  
Le Bureau entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts,

VU le Débat d'Orientation Budgétaire du 27 janvier 2014,

VU les comptes administratifs 2013 prévisionnels des Budgets Annexes « Transports Publics » et « Zones en régie », garantis conformes aux écritures de M. le Trésorier Principal de Metz Municipale,

VU le compte administratif 2013 prévisionnel du Budget Annexe « Déchets Val Saint-Pierre », garanti conforme aux écritures de M. le Trésorier de Verny,

VU le projet de Budget Primitif présenté par Monsieur le Président de Metz Métropole pour l'exercice 2014,

VU le projet de Budget Annexe "Archéologie Préventive" (Instruction M14) présenté par Monsieur le Président de Metz Métropole pour l'exercice 2014,

VU le projet de Budget Annexe « Déchèteries » (Instruction M4) présenté par Monsieur le Président de Metz Métropole pour l'exercice 2014,

VU le projet de Budget Annexe « Transports publics » (Instruction M43) présenté par Monsieur le Président de Metz Métropole pour l'exercice 2014,

VU le projet de Budget Annexe « Zones en régie » (Instruction M14) présenté par Monsieur le Président de Metz Métropole pour l'exercice 2014,

VU le projet de Budget Annexe « Déchets Val Saint-Pierre » (Instruction M4) présenté par Monsieur le Président de Metz Métropole pour l'exercice 2014,

ADOpte le Budget Primitif 2014 arrêté comme suit :

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### Budget Principal

#### INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Mouvements réels	60 675 923,00	51 464 723,00
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section	14 975 000,00	14 975 000,00
Mouvements d'ordre de section à section	1 646 800,00	10 858 000,00
Virement de la section de fonctionnement		-
<b>Totaux</b>	<b>77 297 723,00</b>	<b>77 297 723,00</b>

### Budget Annexe "Archéologie Préventive"

#### INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Mouvements réels	272 000,00	42 000,00
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section		
Mouvements d'ordre de section à section		12 715,00
Virement de la section de fonctionnement		217 285,00
<b>Totaux</b>	<b>272 000,00</b>	<b>272 000,00</b>

### Budget Annexe "Déchèteries"

#### INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Mouvements réels	86 000,00	
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section		
Mouvements d'ordre de section à section	4 282,00	74 741,00
Virement de la section de fonctionnement		15 541,00
<b>Totaux</b>	<b>90 282,00</b>	<b>90 282,00</b>

Budget Annexe "Transports publics"

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Reste à réaliser	142 609,00	2 342 500,00
Solde d'exécution à reporter	39 444,66	
Mouvements réels	63 061 048,34	55 023 606,00
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section	23 800 000,00	23 800 000,00
Mouvements d'ordre de section à section	441 004,00	6 080 000,00
Virement de la section de fonctionnement		238 000,00
<b>Totaux</b>	<b>87 484 106,00</b>	<b>87 484 106,00</b>

Budget Annexe "Zones en régie"

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Reste à réaliser	-	-
Solde d'exécution à reporter	2 105 481,00	
Mouvements réels		1 329 103,00
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section		
Mouvements d'ordre de section à section	4 355 578,00	2 257 578,00
Virement de la section de fonctionnement		2 874 378,00
<b>Totaux</b>	<b>6 461 059,00</b>	<b>6 461 059,00</b>

Budget Annexe "Déchets Val Saint-Pierre"

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Reste à réaliser	-	-
Solde d'exécution à reporter		60 447,00
Mouvements réels	87 283,00	
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section		
Mouvements d'ordre de section à section		26 836,00
Virement de la section de fonctionnement		
<b>Totaux</b>	<b>87 283,00</b>	<b>87 283,00</b>

**TOTAL INVESTISSEMENT** **171 692 453,00** **171 692 453,00**

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### Budget Principal

#### FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Mouvements réels	150 811 409,00	160 022 609,00
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section	10 858 000,00	1 646 800,00
Mouvements d'ordre de section à section		
Virement vers la section d'investissement	-	
<b>Totaux</b>	<b>161 669 409,00</b>	<b>161 669 409,00</b>

### Budget Annexe "Archéologie Préventive"

#### FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Mouvements réels	1 630 000,00	1 860 000,00
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section		
Mouvements d'ordre de section à section	12 715,00	-
Virement vers la section d'investissement	217 285,00	
<b>Totaux</b>	<b>1 860 000,00</b>	<b>1 860 000,00</b>

### Budget Annexe "Déchèteries"

#### FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Mouvements réels	4 378 600,00	4 464 600,00
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section		
Mouvements d'ordre de section à section	74 741,00	4 282,00
Virement vers la section d'investissement	15 541,00	
<b>Totaux</b>	<b>4 468 882,00</b>	<b>4 468 882,00</b>

Budget Annexe "Transports publics"

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Solde d'exécution à reporter		2 238 550,19
Mouvements réels	54 793 719,00	58 432 164,81
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section		
Mouvements d'ordre de section à section	6 080 000,00	441 004,00
Virement vers la section d'investissement	238 000,00	
<b>Totaux</b>	<b>61 111 719,00</b>	<b>61 111 719,00</b>

Budget Annexe "Zones en régie"

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Solde d'exécution à reporter		3 861 088,00
Mouvements réels	4 617 000,00	1 532 290,00
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section		
Mouvements d'ordre de section à section	2 257 578,00	4 355 578,00
Virement vers la section d'investissement	2 874 378,00	
<b>Totaux</b>	<b>9 748 956,00</b>	<b>9 748 956,00</b>

Budget Annexe "Déchets Val Saint-Pierre"

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Solde d'exécution à reporter		40 640,00
Mouvements réels	409 904,00	396 100,00
Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section		
Mouvements d'ordre de section à section	26 836,00	-
Virement vers la section d'investissement	-	
<b>Totaux</b>	<b>436 740,00</b>	<b>436 740,00</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>239 295 706,00</b>	<b>239 295 706,00</b>
<b>TOTAL GENERAL DU BUDGET</b>	<b>410 988 159,00</b>	<b>410 988 159,00</b>

DECIDE l'inscription de crédits affectés au Cabinet du Président composé de 2,5 personnes à hauteur de 196 800 € chapitre 012, fonction 021 au titre de l'exercice 2014.

## MOTION C

### **Objet : Fixation du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises au 1er janvier 2014**

Le Conseil,  
Le Bureau entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code Général des Impôts, et notamment ses articles 1609 nonies C, 1638-0 bis et 1639 A,  
VU l'arrêté préfectoral n°2013-DCTAJ/1-010 du 26 mars 2013 portant fusion de la communauté d'agglomération de Metz Métropole et de la communauté de communes du Val Saint Pierre,  
VU le Budget Primitif 2014,

CONSIDERANT la création au 1<sup>er</sup> janvier 2014 d'une nouvelle communauté d'agglomération Metz Métropole relevant du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) à fiscalité mixte,  
CONSIDERANT l'application d'un taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) distinct sur chacun de ces deux territoires avant la fusion et la nécessité en découlant de l'harmoniser au 1<sup>er</sup> janvier 2014,  
CONSIDERANT l'obligation pour les collectivités issues d'une fusion de réduire ces écarts de taux significatifs sur une durée minimum (établie à quatre années pour Metz Métropole), pouvant être étendue à douze années par délibération du Conseil de Communauté.  
CONSIDERANT une différence significative entre l'ancien taux de l'ex-communauté de communes du Val Saint Pierre et le taux de référence 2014 de la nouvelle Metz Métropole, de l'ordre de 8 points, justifiant l'extension de la période de lissage des taux.

DECIDE de fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 le taux de Cotisation Foncière des Entreprises à 24,86% et de réduire les écarts de taux sur la durée maximum autorisée de douze années.  
CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de notifier cette décision à la Direction Générale des Finances Publiques, par l'intermédiaire des Services Préfectoraux, conformément aux dispositions de l'article 1639 A du CGI.

## MOTION D

### **Objet : Fixation des taux des taxes ménages au 1er janvier 2014**

Le Conseil,  
Le Bureau entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code Général des Impôts, et notamment ses articles 1609 nonies C, 1638-0 bis et 1639 A,  
VU l'arrêté préfectoral n°2013-DCTAJ/1-010 du 26 mars 2013 portant fusion de la communauté d'agglomération de Metz Métropole et de la communauté de communes du Val Saint Pierre,  
VU les délibérations de la communauté d'agglomération de Metz Métropole du 4 décembre 2008 et de la communauté de communes du Val Saint Pierre du 27 septembre 2001, instituant sur chaque territoire le régime de la fiscalité mixte,  
VU le Budget primitif 2014,

CONSIDERANT la création au 1<sup>er</sup> janvier 2014 d'une nouvelle communauté d'agglomération Metz Métropole relevant du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) à fiscalité mixte,  
CONSIDERANT l'application de taux de fiscalité ménage distincts sur chacun des deux territoires avant la fusion, et la nécessité en découlant de les harmoniser au 1<sup>er</sup> janvier 2014,  
CONSIDERANT la méthode de calcul de taux des taxes ménages applicable la première année de la fusion, et basée sur les taux moyens pondérés des EPCI préexistants,

DECIDE de fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 les taux des taxes ménages à :

- 9,98% pour la taxe d'habitation,
- 1,09% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 7,41% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de notifier cette décision à la Direction Générale des Finances Publiques, par l'intermédiaire des Services Préfectoraux, conformément aux dispositions de l'article 1639 A du CGI.

## MOTION E

**Objet : fixation du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de Metz Métropole pour l'année 2014**

Le Conseil,  
Le Bureau entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2224-13,  
VU le Code Général des Impôts, et notamment ses articles 1520 à 1526, 1609 nonies D, 1639 A bis II, et 1636 B sexies III,  
VU la délibération du Conseil de Communauté de Metz Métropole en date du 30 septembre 2002 relative à l'institution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur son territoire,  
VU la délibération du Conseil de Communauté de Metz Métropole en date du 12 octobre 2009 relative à l'harmonisation des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur le territoire de Metz Métropole,  
VU le Budget Primitif 2014,

CONSIDERANT le maintien, sur les quarante communes de l'ex-Metz Métropole, du Service Public Administratif d'enlèvement des ordures ménagères financé par la TEOM,  
CONSIDERANT le surcoût lié au relèvement des taux de TVA au 1<sup>er</sup> janvier 2014, et dont il faut tenir compte dans la détermination de la recette fiscale nécessaire à la couverture intégrale des dépenses du service.

DECIDE, pour la dernière année d'harmonisation, de fixer le taux de TEOM à 10,06% sur le territoire de l'ex-Metz Métropole.

## MOTION F

### **Objet : Extension du Versement Transport à l'ensemble du territoire fusionné de Metz Métropole**

Le Conseil,  
Le Bureau entendu,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2333-64 et suivants relatifs au versement destiné aux transports en commun,  
VU l'arrêté préfectoral n°2013-DCTAJ/1-010 du 26 mars 2013 portant fusion de la communauté d'agglomération de Metz Métropole et de la communauté de communes du Val Saint Pierre,  
VU la circulaire interministérielle DSS/5C/DGCL/2012/143 du 2 avril 2012 relative aux délais de communication des changements de taux de versement transport prévus à l'article 33 de la loi de simplification du droit et d'allègement des démarches administratives du 22 mars 2012,  
VU l'arrêté interministériel du 29 novembre 1974 fixant le taux de retenue pour frais de recouvrement du versement transport,  
VU la délibération du Conseil du District de l'Agglomération Messine instituant le versement transport et la retenue pour frais de remboursement sur le produit du versement.  
VU la délibération de Metz Métropole du 2 février 2009 portant le taux de versement transport à 1,80% au 1<sup>er</sup> mars 2009,  
VU le Budget Primitif 2014,

CONSIDERANT l'extension du Périmètre des Transports Urbains de Metz Métropole au territoire de l'ex-communauté de communes du Val Saint Pierre au 1<sup>er</sup> janvier 2014, et la nécessité d'appliquer un taux de versement transport uniforme sur l'ensemble du nouveau territoire fusionné,

DECIDE d'instaurer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 le versement transport sur les quatre communes issues de l'ex-communauté de communes du Val Saint Pierre (Chesny, Peltre, Mécleuves et Jury) au taux de 1,80% et d'y fixer la retenue pour frais de remboursement à 0,5% du produit du versement,  
CONFIRME l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2014 du versement transport au taux de 1,80% sur les 40 communes issues de l'ex-communauté d'agglomération de Metz Métropole, et la retenue pour frais de remboursement au taux de 0,5%.